

## RAPPORT FINAL

# Iodure de potassium

**65 mg** Pharmacie de l'armée

**Rapport final sur le retrait et la nouvelle distribution de comprimés d'iodure de potassium 65 mg dans les zones 1 et 2 entre octobre 2004 et mai 2005**



 **swissmedic**

Im Auftrag der Swissmedic, Schweizerisches Heilmittelinstitut  
Sur mandat de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques  
Su incarico della Swissmedic, Istituto svizzero per gli agenti terapeutici  
Per incumbenza dal Swissmedic, Institut swizzer per products therapeutics  
In order of Swissmedic, Swiss Agency for Therapeutic Products

[www.ioduredepotassium.ch](http://www.ioduredepotassium.ch)

ATAG Organisations économiques SA  
case postale 5032, 3001 Berne  
Tél. 031 380 79 77  
Fax. 031 380 79 43  
E-mail [kaliumiodid-versorgung@awo.ch](mailto:kaliumiodid-versorgung@awo.ch)

**Rapport final****Table des matières**

Condensé	3
Exposé du problème	5
Principe d'approvisionnement et mandat de projet	8
Organisation du projet	8
Préparation du projet	9
Mise en œuvre du projet	11
Distribution de comprimés d'iodure de potassium en Allemagne	14
Rapports des entreprises mandatées sur les projets partiels	15
Imprévus	16
Principaux enseignements pour le prochain échange de comprimés	17
Collaboration	18
Épilogue: transférer la responsabilité du projet à d'autres autorités fédérales?	19
Annexes	20

## Rapport final

# Condensé

### À quoi bon des comprimés d'iodure de potassium?

Pris à temps, les comprimés d'iodure de potassium permettent de protéger la glande thyroïde de l'iode radioactif pouvant être émis dans l'atmosphère lors d'un incident grave – avec rupture du confinement de pression – survenant dans une centrale nucléaire.

### Concept de la première distribution

Des comprimés de 65 mg d'iodure de potassium furent distribués pour la première fois sur tout le territoire de la Confédération pendant la première moitié des années 1990. Dans la zone 1 (rayon d'env. 5 km autour d'une centrale nucléaire), où quelque 80 000 personnes habitent ou travaillent, la distribution a été effectuée jusqu'au niveau des ménages et des entreprises. Dans la zone 2 (rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire), les comprimés ont été entreposés de manière centralisée dans les petites communes et de manière décentralisée dans les grandes communes et les villes. Les comprimés devaient pouvoir être distribués à toute la population en l'espace de deux heures en cas d'urgence.

### Nouveaux enseignements

Des sondages réalisés dans les années 1990 auprès de nombreuses communes de la zone 2 ont confirmé que la plupart des communes ne pouvaient pas respecter cette prescription. Des gens auraient donc risqué, en cas de catastrophe, d'avoir à sortir pour se procurer des comprimés d'iode, ce qui, le cas échéant, les aurait exposés à la radioactivité. C'est pourquoi il a été décidé, dans le cadre de la deuxième livraison, de distribuer les comprimés d'iode directement aux ménages et aux entreprises de la zone 2 également.

### Risques accrus pour la deuxième distribution

Il fallait ainsi distribuer des comprimés à plus de 1,2 million d'habitantes et d'habitants. Des nombres de cet ordre impliquent une dimension très différente de celle de la première distribution. Si 10 % seulement des personnes contactées ont des questions à poser, il faut fournir 120 000 réponses. Si 1 % d'entre elles critiquent l'action, ce sont 12 000 personnes qui interpellent les responsables du projet. Il faut en tenir compte lors de la projection des mesures d'information. Ensuite, avec de telles quantités de comprimés distribués directement, il faut s'attendre à ce que par exemple des enfants ou des personnes âgées n'ayant plus toute leur lucidité les consomment en dépit de tous les avertissements et malgré la fermeture de sécurité de l'emballage. Cette éventualité n'était acceptable qu'en raison de la très faible toxicité du produit, qui n'aurait guère représenté de risque.

### Partenaires

Après les mises au concours publiques, Swissmedic a confié à ATAG Organisations économiques SA, Berne, la direction du Service d'approvisionnement en iodure de potassium (ci-après «Service») et la responsabilité du projet; à Ivers-Lee AG, Berthoud, l'emballage des comprimés pour leur envoi; à La Poste Suisse la distribution des comprimés; et à Dr. Peter P. Knobel AG, Zoug, les tâches d'information et de communication.

L'acquisition des comprimés a été confiée en interne à la Pharmacie de l'armée qui, de son côté, a accordé le mandat de production à la société suédoise Recip. Les anciens comprimés repris dans le cadre du projet ont été éliminés de manière respectueuse de l'environnement, par incinération à haute température.

### Couverture supérieure à 100 %

Chaque habitante et chaque habitant des zones 1 et 2 a donc reçu par courrier postal, entre début novembre et mi-décembre 2004, 2 x 6 comprimés d'iodure de potassium 65 mg, soit deux fois la dose nécessaire en cas d'urgence. L'idée consistait à permettre aux gens de s'entraider au cas où certains ne retrouveraient plus leurs comprimés lors d'une catastrophe. Au début 2005, des comprimés ont de plus été distribués dans les entreprises, les écoles, les bâtiments publics, etc. Le taux de couverture dépasse ainsi largement 100 %.

### Autre méthode de distribution en Allemagne

Les centrales nucléaires de Beznau I et II et de Leibstadt sont proches de la frontière suisse avec l'Allemagne. La distribution des comprimés a donc été coordonnée avec le district concerné du Bade-Wurtemberg. À la différence de la Suisse, où les comprimés ont été distribués directement, nos voisins allemands ont été priés à plusieurs reprises de se procurer leurs comprimés dans la pharmacie la plus proche. Or, moins de 15 % d'entre eux le firent, de sorte que l'action a dû être prolongée. Du point de vue de la sécurité de l'approvisionnement, la solution suisse de distribution des comprimés peut être qualifiée de succès.

### Action menée à chef avec succès

Le devis établi à l'époque par les responsables a pu être respecté et la société de révision indépendante chargée de vérifier le projet dans son ensemble en a confirmé le bon déroulement sans réserve.

## Rapport final Condensé

En cas d'incident grave survenant dans une centrale nucléaire et provoquant l'émission de radioactivité, la population des zones 1 et 2 disposerait à temps de comprimés d'iode. Dans la zone 3 (reste du pays), l'approvisionnement serait mis sur pied dans les 12 heures depuis les entrepôts cantonaux, comme auparavant.

### Quelques chiffres intéressants

#### Distribution dans les zones 1 et 2

- Env. 1 370 000 emballages de comprimés ont été adressés et envoyés personnellement aux habitantes et habitants des zones 1 et 2. Sur ce total, la Poste a pu livrer 1 260 000 emballages dès le premier envoi.
- Env. 36 500 emballages ont été livrés après coup à des personnes qui ont emménagé dans les communes des zones 1 et 2 pendant le déroulement du projet.
- Les quantités suivantes d'emballages de comprimés en cartons de différentes tailles ont été livrées aux entreprises et, à titre de réserve, aux communes des zones 1 et 2:
  - 16 200 cartons à 10 emballages
  - 2 900 à 25
  - 3 300 à 50
  - 1 400 à 100
  - 5 300 à 200
- Cela représente env. 1,6 million d'emballages individuels.
- Les quelque 1,3 million d'habitantes et d'habitants des zones 1 et 2 disposent ainsi au total d'environ 3 millions d'emballages contenant 2 x 6 comprimés d'iodure de potassium.

#### Distribution dans la zone 3

Les grands entrepôts des cantons de la zone 3 contiennent depuis 1993 plus de 6 millions d'emballages de comprimés (anciens) de couleur bleue à distribuer à la population en cas de catastrophe.

#### Information

- Avant la distribution, 598 000 ménages de 614 communes ont reçu un prospectus d'information sur le projet.
- 275 médias germanophones et 95 médias francophones ont reçu plusieurs communiqués de presse.
- Le centre d'appels a traité 2 600 demandes en quatre semaines.
- Le site Internet a été consulté 159 418 fois (pages).

#### Retour d'anciens emballages de la zone 1 (env. 80 000 habitants)

- Des particuliers: 40–45 000 (env. 55 % des quantités distribuées 13 ans auparavant!)
- Communes et entreprises: env. 76 000 (plus de 90 %!)

Budget global 6,88 millions

Total des charges 6,42 millions

## Rapport final

# Exposé du problème

### À quoi servent les comprimés d'iodure de potassium?

Pris à temps, les comprimés d'iodure de potassium protègent la glande thyroïde de l'iode radioactif pouvant être émis dans l'environnement lors d'un incident grave, avec rupture du confinement de pression, survenant dans une centrale nucléaire. L'Ordonnance sur la distribution de comprimés d'iode à la population (Ordonnance sur les comprimés d'iode du 1<sup>er</sup> juillet 1992 avec modifications au printemps 2003) en règle la distribution préventive et la remise à la population en cas de danger.

### L'iodure de potassium ne protège pas contre les autres substances radioactives

Les comprimés d'iodure de potassium ne protègent cependant pas contre les autres substances radioactives, comme le strontium ou le césium, qui peuvent aussi être émis lors d'un tel accident. C'est pourquoi, en cas de projection d'un nuage radioactif, il est recommandé à la population de ne pas séjourner en plein air, de rester dans les immeubles, de fermer portes et fenêtres et d'interrompre les aérations de toutes sortes. Le plus sûr est de s'installer dans un abri antiaérien muni de filtres d'aération spéciaux.

### Comprimés d'iodure de potassium en tant que mesure de protection de 4<sup>e</sup> niveau

De même, les comprimés d'iodure de potassium ne sont ni la seule ni la plus importante des mesures de protection contre les conséquences d'un incident grave survenu dans une centrale nucléaire. D'abord, le confinement de pression (un manteau de protection composé d'un mètre de béton et d'une enveloppe d'acier) empêche l'émission de substances radioactives. Si la pression devient si forte que l'enveloppe de confinement menace d'éclater, la surpression est dirigée sur des filtres spéciaux qui retiennent une grande partie de l'iode radioactif et des aérosols radioactifs, de sorte que, outre les gaz rares radioactifs, très peu de radioactivité s'échappe de la centrale. Dans un tel cas, la population est priée de rester dans les bâtiments ou les caves/abris antiaériens jusqu'à ce que le nuage radioactif soit passé. De plus, pour éviter une contamination de la glande thyroïde, la population est appelée à prendre les comprimés d'iodure de potassium selon les instructions figurant dans l'emballage.

### Lors de la première distribution, en 1991/1993, les comprimés n'ont été distribués jusqu'au niveau des ménages que dans la zone 1

Des comprimés d'iodure de potassium 65 mg ont été distribués pour la première fois sur tout le territoire de la Confédération dans la première moitié des années 1990. Dans la zone 1 (rayon d'env. 5 km autour d'une centrale nucléaire), où quelque 80 000 personnes habitent ou travaillent, la distribution a été effectuée jusqu'au niveau des ménages et des entreprises. Dans la zone 2 (rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire), où quelque 1 200 000 personnes habitent ou travaillent, les comprimés ont été entreposés de manière centralisée dans les petites communes et décentralisée dans les grandes communes et les villes. Les comprimés devaient pouvoir être distribués à toute la population en l'espace de 2 heures en cas d'urgence. Dans la zone 3 (reste du pays), les comprimés ont été stockés dans de grands entrepôts cantonaux d'où ils devaient pouvoir être distribués à l'ensemble de la population en 12 heures en cas d'urgence.

### Comment la population est-elle alarmée?

Lors de menace d'émission d'un nuage radioactif, les autorités responsables appellent la population par la radio à ne pas séjourner en plein air, à se retirer dans les bâtiments et à fermer les portes et les fenêtres. Il faut ensuite s'assurer que la distribution prévue en cas de catastrophe soit effectuée dans le délai fixé et que personne ne se trouve plus en plein air lors du passage du nuage radioactif.

### Distribution incertaine en cas de catastrophe

Auparavant, les responsables de la distribution des comprimés nourrissaient de sérieux doutes quant à la capacité des communes de la zone 2 à distribuer les comprimés en l'espace de deux heures. Des sondages menés dans de nombreuses communes de la zone 2 pendant les années 1990 ont confirmé que la plupart des communes n'étaient pas en mesure de respecter cette prescription. C'est pourquoi il a été décidé, avant la deuxième distribution des années 2004/2005, de modifier l'Ordonnance sur les comprimés d'iode et de prévoir la distribution jusqu'au niveau des ménages et des entreprises également dans la zone 2.

### Problèmes juridiques et expériences à l'étranger

Les comprimés d'iodure de potassium 65 mg sont des médicaments. En Suisse, ils sont classés dans la catégorie de remise C (en pharmacie). Normalement, de tels comprimés ne peuvent être

## Rapport final

### Exposé du problème

remis que par des pharmaciennes et pharmaciens ou, dans les cantons où la dispensation directe est autorisée, par les médecins. C'est pourquoi d'autres pays européens confrontés au même problème, comme la Belgique, la France et l'Allemagne, ont décidé d'organiser la remise préventive par les pharmacies. La population a été appelée à plusieurs reprises à se procurer dans les pharmacies les comprimés à prendre en cas d'urgence. L'expérience a cependant montré qu'en règle générale, moins de 50 % des gens passent prendre les comprimés en dépit d'invitations répétées (district allemand de Waldshut: environ 15 % de la population; état en juin 2005). Le risque était donc grand que moins de la moitié de la population dispose des comprimés en cas de catastrophe et que beaucoup de gens séjournent à l'extérieur malgré le danger, par exemple pour tenter de se procurer des comprimés dans la pharmacie la plus proche.

### Distribution de comprimés pour 1 200 000 personnes par courrier postal

Compte tenu de ces enseignements et après une étude approfondie des risques, le Conseil fédéral a décidé de ne pas organiser la distribution des comprimés d'iodure de potassium par le biais des structures spécialisées, mais de les adresser directement à tous les ménages et à toutes les entreprises. Ceci dans le souci de faire profiter la plus grande partie possible de la population des mesures de protection en cas de catastrophe. Mais également en sachant bien que la toxicité des comprimés est très faible et n'entraîne guère de danger même si un enfant devait les ingérer par erreur. Cette compétence lui est confiée par l'art 23, alinéa 3, de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT). Le texte prévoit que le Conseil fédéral fixe (par ordonnance) les critères de classification des médicaments, ce qu'il a fait dans l'art. 3 de l'Ordonnance sur les comprimés d'iode. Le Conseil fédéral a en outre autorisé les drogueries des zones 1 et 2 à remettre les comprimés, augmentant ainsi encore la couverture de ces zones.

### Décision préjudicielle

Il faut relever ici que lors de la première distribution, au début des années 1990, les comprimés de la zone 1 ne furent pas distribués à la population via les commerces spécialisés. C'est également auprès des chancelleries communales, et non des commerces spécialisés, que les nouveaux résidents doivent se procurer les comprimés d'iodure de potassium nécessaires. Une décision préjudicielle existait donc déjà en faveur d'une distribution directe.

### «La loi des grands nombres»

Dès lors, il a fallu se préparer à distribuer les comprimés à plus de 1,2 million d'habitantes et d'habitants des zones 1 et 2 (contre moins de 100 000 durant la première moitié des années 1990). Ce fut ainsi la plus vaste distribution de comprimés jamais réalisée

dans le monde autrement que par l'entremise des commerces spécialisés ou des œuvres d'entraide lors de catastrophes. Aucune donnée, aucun enseignement n'étaient disponibles pour fonder la préparation des opérations. Par ailleurs, les organisateurs savaient qu'un tel nombre impliquait de nouvelles dimensions. Si 10 % seulement de la population concernée a des questions, les autorités doivent répondre à 120 000 demandes, et si 1 % seulement de ses membres critiquent l'action, ce sont 12 000 critiques qui parviennent aux autorités. Il fallait donc absolument veiller à ce que la population reçoive un maximum d'informations à l'avance. Cela était plus difficile que lors de la première distribution, plus de dix ans auparavant, car alors seuls les habitantes et habitants de la zone 1 vivant à proximité immédiate des centrales nucléaires étaient concernés et ces personnes sont mieux informées sur les centrales nucléaires et les risques correspondants que les personnes vivant à une plus grande distance. Mais les responsables étaient également conscients du fait que, notamment en raison de la présence de 5 à 10 % d'analphabètes fonctionnels dans la population, même la meilleure campagne d'information ne permettrait pas de fournir les connaissances nécessaires à tout le monde. Même pas en diffusant beaucoup d'informations par le canal des médias électroniques comme les chaînes de radio et de télévision locales. Autant de raisons pour lesquelles une hotline a également été mise sur pied pendant la phase de distribution.

### Danger d'ingestion par erreur

Et avec la distribution de telles quantités de comprimés, il fallait s'attendre à ce que par exemple des enfants ou des personnes âgées n'ayant plus toute leur lucidité ouvrent les emballages malgré leur fermeture de sécurité et en avalent le contenu. Vu la faible toxicité notoire des comprimés, un dommage peut être pratiquement exclu dans un tel cas. Selon nos informations, quelques rares cas ont été signalés. Néanmoins, aucune intervention d'urgence n'a été nécessaire et aucun dommage n'est à déplorer.

### Entraide entre voisins en cas d'urgence

Chaque habitante et chaque habitant des zones 1 et 2 a donc reçu par courrier postal, entre début novembre et mi-décembre 2004, 2 x 6 comprimés d'iodure de potassium 65 mg, soit le double de la dose nécessaire en cas d'urgence. L'idée consistait à permettre aux gens de s'entraider au cas où certains ne trouveraient plus leurs comprimés lors d'une catastrophe. Les comprimés ayant également été distribués aux entreprises, écoles, bâtiments publics, etc. au début de 2005, les zones 1 et 2 disposent théoriquement de presque quatre fois la quantité nécessaire en cas de catastrophe. Personne ne devrait donc avoir à séjournier à l'air libre pour cette raison en cas de danger. Cette solution a été rendue possible notamment par le fait que la production et l'emballage des comprimés d'iodure de potassium sont relativement peu coûteux.

## Rapport final

### Exposé du problème

#### Félicitations aux fédérations professionnelles

De plus, la Société suisse des pharmaciens (SSPh) et l'Association suisse des droguistes (ASD) se sont déclarées prêtes à assurer une distribution d'urgence de comprimés d'iodure de potassium dans les zones 1 et 2 en cas d'alarme – et ce sans facturer de frais. Cette proposition mérite une profonde reconnaissance. Elle permet par exemple de pourvoir aussi les personnes qui se trouveraient dans la zone à risque par le hasard d'un voyage.

#### Pourquoi un échange?

Les comprimés d'iodure de potassium distribués à la population au cours de la première moitié des années 1990 devaient être échangés pour deux raisons: d'abord, leur date de péremption était atteinte. Ensuite, des sondages effectués auprès des ménages de la zone 1 avaient révélé que le nombre des comprimés avait diminué avec les années – les emballages sont mis à la poubelle ou égarés, les gens déménagent, etc. – si bien qu'après dix ans, seuls 70 % des ménages en disposaient encore. Il est donc judicieux que les autorités veillent régulièrement à ce que toute la population des zones en question soit bien en possession de ces comprimés.

#### Coordination avec l'Allemagne

Les centrales nucléaires de Beznau I et II se trouvent à 6 km environ, et la centrale de Leibstadt à 1 km seulement à vol d'oiseau de la frontière nationale. D'entente avec les autorités allemandes, il a donc été convenu que la remise/distribution de comprimés d'iodure de potassium soit mise sur pied et coordonnée parallèlement dans les districts concernés du Bade-Wurtemberg.

#### Grands entrepôts dans la zone 3

Dans la zone 3, les comprimés ont été stockés sans date de péremption il y a 12 ans. Des échantillons ont été prélevés régulièrement ces dernières années dans les grands entrepôts des cantons pour être analysés. Les examens ont révélé que tous les comprimés respectent encore les spécifications prévues. Correctement entreposés, les comprimés d'iodure de potassium peuvent être conservés très longtemps. Seule l'humidité peut les endommager. Les comprimés sont donc munis d'un écran de vapeur, c'est-à-dire placés dans un emballage ne laissant passer aucune humidité. Les données des analyses donnent à penser qu'un échange des comprimés de la zone 3 peut encore attendre plusieurs années. En cas d'alarme, les emballages bleus stockés au début des années 1990 seraient donc encore distribués dans la zone 3.



## Rapport final

### Principe d'approvisionnement et mandat de projet

Par mesure de protection pour le cas, improbable, où une centrale nucléaire connaîtrait un grave accident, toute la population des zones 1 et 2 doit, à titre préventif, recevoir des comprimés d'iode dans des emballages de sécurité, ceci indépendamment de leur âge. Il faut en outre distribuer à chaque personne une quantité double de celle nécessaire (2 x 6 comprimés à 65 mg) afin de permettre une entraide directe entre voisins au cas où certaines personnes ne pourraient plus trouver leurs comprimés en cas de besoin.

Les comprimés doivent être remis à tous les ménages des zones 1 et 2 (1,2 million d'emballages originaux [EO] contenant 2 x 6 comprimés de 65 mg) ainsi qu'aux responsables des entreprises, écoles, administrations et autres institutions publiques (1,2 million d'EO). En outre, les communes concernées doivent disposer d'une réserve suffisante de comprimés pour approvisionner les nouveaux résidents ou les personnes de passage lors d'une urgence ainsi que pour remplacer constamment les comprimés égarés. Par ailleurs, les pharmacies et les drogueries doivent recevoir une quantité de comprimés d'iode leur permettant de pourvoir les passantes et les passants en cas d'urgence.

L'échange et la nouvelle distribution des comprimés doivent se dérouler en l'espace de quelques semaines afin de permettre une information simultanée et unifiée de la population entière.

### Organisation du projet

Dans son Ordonnance sur les comprimés d'iode, le Conseil fédéral confie à Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques, la responsabilité globale de l'approvisionnement en comprimés d'iode en Suisse. Au sein de Swissmedic, la responsabilité du projet a été confiée au membre de la direction Paul J. Dietschy, qui a assumé également la responsabilité de la première distribution au début des années 1990. Par la suite, Swissmedic a chargé ATAG Organisations économiques SA – qui allait plus tard être chargée de diriger le Service d'approvisionnement en iodure de potassium dans le cadre d'une mise au concours GATT/OMC – de réaliser le projet «Échange et nouvelle distribution des comprimés d'iodure de potassium dans les zones 1+2».

L'organisation du projet a revêtu alors la forme suivante:

- Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques: direction générale du projet/responsabilité
- Service d'approvisionnement en iodure de potassium ATAG Organisations économiques SA: direction et coordination du projet

Ont en outre collaboré à l'organisation du projet:

- Centrale nationale d'alarme (CENAL)
- Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN)
- Endocrinologie, Université de Genève
- Fédération des médecins suisses
- Société suisse des pharmaciens (SSPh)
- Association suisse des droguistes (ASD)

## Rapport final

# Préparation du projet

### Service d'approvisionnement en iodure de potassium

Le Service d'approvisionnement en iodure de potassium a créé les instruments suivants en vue de la réalisation du projet:

- Numéro de téléphone dédié à l'exécution du mandat d'approvisionnement en iodure de potassium: 031 380 79 77
- E-mail: kaliumiodid-versorgung@awo.ch

Site Internet dédié, avec les noms de domaine suivants:

www.iodtabletten.ch  
www.jodtabletten.ch  
www.kaliumiodid.ch  
www.kaliumjodid.ch  
www.ioduredepotassium.ch

### Assurance qualité

Au vu des circonstances (attribution du mandat à un nouveau service, entrée en vigueur retardée de la modification de l'Ordonnance sur les comprimés d'iode), il était clair, dès l'attribution du mandat de projet, que les comprimés d'iode n'allaient pas pouvoir être échangés avant leur date de péremption prévue (12.2001). Par ailleurs, une opposition déposée dans le cadre de la mise au concours GATT/OMC a entraîné un nouveau retard de plus de six mois. C'est pourquoi la quasi-totalité des stocks de comprimés en circulation dans les zones 1 et 2 ont été soumis à un contrôle de qualité. Aucun défaut n'a été signalé, ce qui confirme que les sels d'iode en comprimés restent très stables et conservent toute leur efficacité. Les résultats complets des tests sont consignés dans le rapport d'enquête n° 081/2002 de la Pharmacie de l'armée.

### Informations des cantons, des communes et des centrales nucléaires

Les représentants des cantons et des communes ainsi que les responsables de la sécurité des exploitants des centrales nucléaires ont été informés par écrit du retard prévisible de l'échange et de la nouvelle distribution des comprimés. Par la même occasion, il leur a été indiqué que la population concernée ne courrait aucun danger de ce fait et que les anciens comprimés pourraient être utilisés sans autre, sur ordre des autorités, en cas d'alarme survenant avant la nouvelle distribution.

### Contexte politique

L'énergie nucléaire doit être considérée comme un sujet politiquement sensible. Les mesures de communication ont donc été adaptées en conséquence, notamment en regard des votations natio-

nales sur «MoratoirePlus», «Sortir du nucléaire» et la «Loi sur l'énergie nucléaire LENU». Les responsables tenaient à ce que le projet ne serve pas à influencer la population sur ces votations. L'échange et la nouvelle distribution n'allaient de toute manière intervenir qu'après les votations populaires en question.

### Modification de l'ordonnance

L'élargissement à la zone 2 de la distribution préventive de comprimés d'iode et le transfert de responsabilité de l'Office fédéral de la santé publique à Swissmedic impliquait une modification de l'ordonnance. Le Conseil fédéral a donc mis en vigueur la modification de l'ordonnance le 14 mars 2003, au terme de la procédure de consultation.

### Description du projet

Basé sur les rapports existants et sur les enseignements de l'action de distribution des années 1990, le Service a rédigé une description détaillée du projet à l'attention des responsables du projet.

Conformément à la description du projet et aux dispositions de la loi fédérale sur les marchés publics, le projet global a été réparti en les projets partiels suivants:

- Acquisition, homologation, élimination des comprimés
- Emballage des comprimés pour l'expédition
- Distribution des comprimés
- Information et communication

Compte tenu du volume des mandats en question, les projets partiels «**Emballage des comprimés pour l'expédition**», «**Distribution des comprimés**» et «**Information et communication**» ont dû faire l'objet de mises au concours GATT/OMC. En conséquence, le Service a réuni à cet effet un important dossier d'appels d'offre et a publié la mise au concours dans la FOSC. La responsabilité de la mise au concours du projet partiel «**Acquisition des comprimés**» a été confiée en interne par Swissmedic à la Pharmacie de l'armée.

### Attribution des mandats

Le mandat de **production des comprimés** a été confié à la **société Recip AB, Suède**, par la Pharmacie de l'armée responsable. Recip a été choisie, entre autres, parce qu'elle a non seulement présenté une offre avantageuse mais parce qu'elle disposait déjà des autorisations nécessaires pour la production des comprimés en Suède et aux États-Unis (homologation par la FDA).

## Rapport final

### Préparation du projet

Pour le projet partiel «**Emballage des comprimés**», une entreprise spécialisée, la **société Ivers-Lee AG, Berthoud**, a été priée de soumettre une proposition. Se fondant sur cette offre écrite et sur la présentation correspondante, Swissmedic a ainsi confié le mandat à cette entreprise.

Trois offres ont été présentées au Service pour le projet partiel «**Distribution des comprimés**». Après leur évaluation, deux sociétés ont été invitées à présenter leur solution. Swissmedic accorda le mandat à **La Poste Suisse**. Malgré une évaluation soigneuse des offres, la société écartée a déposé un recours, ce qui a retardé l'ensemble du projet de plusieurs mois.

La mise au concours du projet partiel «**Information et communication**» a suscité un énorme intérêt. Plus de 30 entreprises demandèrent à recevoir le dossier d'appel d'offre. Finalement, 17 entreprises déposèrent une offre dans le délai imparti. Trois d'entre elles furent invitées à présenter leur proposition. Sur cette base, la **société Dr. Peter P. Knobel AG, Zoug**, obtint le mandat. Swissmedic a fondé cette décision sur l'offre convaincante et sur l'expérience de la société en matière de coopération avec des sociétés étrangères et de gestion de l'information en langues étrangères.

#### Calcul de la quantité nécessaire de comprimés

La détermination du nombre de comprimés à produire s'est basée sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (résultats du dernier recensement et des enquêtes sur les entreprises) qui ont été évalués pour les zones 1 et 2.

#### Devis

Selon l'Ordonnance sur les comprimés d'iode, les exploitants des centrales nucléaires prennent en charge l'ensemble des coûts occasionnés par l'approvisionnement en comprimés d'iode de la population des zones 1 et 2.

Après attribution de tous les mandats des projets partiels, le Service a établi un devis incluant un calendrier des échéances ainsi qu'une répartition des postes de frais correspondant en vue de la préparation des plans de liquidités des centrales nucléaires.

#### Collecte des adresses

Du point de vue du Service, l'élément crucial pour la mise en œuvre du projet a été les adresses devant servir à l'échange et à la nouvelle distribution des comprimés en l'espace de quelques semaines. Ainsi, les communes et les cantons ont été priés d'indiquer préalablement sous quelle forme (électronique, écrite) ils étaient en mesure de livrer au Service les adresses des membres des ménages ainsi que des entreprises, écoles, institutions publiques et autres.

#### Inventaire des entrepôts décentralisés des communes et des cantons dans les zones 1 et 2

En vue de l'organisation du renvoi des comprimés stockés dans les entrepôts décentralisés des zones 1 et 2, des formulaires à l'usage des communes et des cantons ont été préparés afin d'inventorier les quantités de comprimés par lieux d'entreposage.

#### Élimination des comprimés renvoyés

Des recherches ont été menées avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) afin de déterminer comment éliminer les comprimés d'iode de manière respectueuse de l'environnement. Sur la base des exigences liées à une élimination préservant l'environnement, les responsables ont décidé de faire incinérer les comprimés à haute température par une société spécialisée. Après examen de diverses offres, le mandat correspondant a été confié à Valorec SA.

## Rapport final

# Mise en œuvre du projet

### Tâches centrales du Service

Les tâches principales du Service pendant la mise en œuvre du projet ont consisté notamment en:

- la collecte et le traitement des listes d'adresses
- l'information des médias d'entente avec Swissmedic et la société Dr. Peter P. Knobel AG
- l'organisation et la coordination de toutes les autorités participantes ainsi que des organisations et partenaires impliqués
- les décomptes de facturation et les contrôles
- la maîtrise des imprévus

**Conclusion:** Le recours à un service central (chevronné dans le traitement de projets analogues) faisant office de plaque tournante s'est révélé judicieux. Si Swissmedic avait dû acquérir le savoir-faire et engager le personnel nécessaire pour ce projet, les coûts en auraient été nettement supérieurs.

### Démarrage du projet et communication entre les partenaires

Le projet a été lancé lors d'une rencontre de tous les partenaires impliqués au cours de laquelle ont été déterminés la collaboration, les responsabilités, la communication entre les partenaires et le déroulement des différentes opérations.

Des réunions régulières ont également eu lieu entre les autorités et les partenaires du projet pendant la mise en œuvre.

Peu avant l'action de distribution, tous les milieux intéressés ont été invités à une séance d'information. L'intérêt était considérable. Les personnes présentes à cette réunion ont pu, entre autres, écouter un représentant allemand exposer les conditions de la prochaine remise des comprimés d'iode dans le district de Waldshut du Bade-Wurtemberg, laquelle était organisée simultanément et coordonnée avec la distribution en Suisse.

**Conclusion:** Les rencontres périodiques des partenaires sous la direction de Swissmedic ont fait la preuve de leur utilité et ont permis dans une large mesure de reconnaître à temps les difficultés et les périodes délicates, d'éviter les doublons, d'épargner les frais correspondants et ainsi de réaliser le projet dans les délais prévus.

### Traitement et conversion des adresses

Sur la base des indications collectées pendant la phase de préparation du projet auprès des communes et des cantons concernant la forme des adresses livrées, les mesures nécessaires ont été prises pour convertir et harmoniser ce matériel. Concrètement, deux entreprises tierces ont été chargées de la conversion (préparation électronique unifiée des adresses et conversion permettant un étiquetage automatique pendant le processus d'emballage). Ces mesures ont été indispensables pour rendre simplement utilisables les adresses fournies par les communes dans les formats électroniques et imprimés les plus divers.

Pour des raisons de protection des données, les entreprises chargées du traitement et de la conversion des données ont dû s'engager par écrit à respecter les dispositions sur la protection des données.

**Conclusion:** L'engagement de sociétés spécialisées pour harmoniser les adresses s'est révélé judicieux.

### Acquisition des adresses

Fondé sur les informations disponibles, le Service a exigé des communes la livraison de toutes les adresses nécessaires à l'action d'échange et de nouvelle distribution. Le délai de livraison des adresses était volontairement serré afin de minimiser les modifications dues à l'arrivée de nouveaux résidents et au départ d'habitantes et d'habitants des zones 1 et 2.

A posteriori, il s'est avéré que la bonne volonté des communes a varié dans une énorme mesure. Plusieurs personnes du Service ont dû passer des journées entières à demander aux communes qu'elles fournissent enfin leurs adresses. Ainsi, une ville n'a livré les adresses des ménages privés qu'après plusieurs rappels, et il a été garanti au Service que, pour simplifier les choses, les entreprises seraient pourvues directement par la ville. Mais après que la distribution eût été menée à terme à d'autres endroits, la ville annonça qu'elle n'était finalement pas en mesure d'assurer la distribution et qu'elle attendait de la Confédération qu'elle prenne en charge cette tâche. De plus, le Service reçut après coup une liste des travailleurs séjournant hors de leur domicile durant la semaine – à qui il fallait aussi livrer des comprimés – et qui avaient été omis dans la première liste d'adresses.

## Rapport final

### Mise en œuvre du projet

Dans différentes autres communes, des livraisons complémentaires ont été nécessaires à cause de fichiers d'adresses contenant des erreurs (p. ex. seuls y figuraient les résidents âgés de plus de 18 ans ou les chefs de famille, etc.). Pour la ville de Berne, la livraison aux nouveaux résidents arrivés pendant l'action de distribution a été d'une telle ampleur qu'il a fallu ici aussi mettre sur pied un important envoi complémentaire. D'autres erreurs, telles que des livraisons à double, ont été dues au fait, p. ex., que certaines communes listent deux fois les personnes disposant d'une case postale.

**Conclusion:** L'acquisition des adresses doit être considérée comme la partie la plus délicate de telles opérations de distribution. Il serait judicieux de donner davantage de temps aux communes pour préparer la livraison des adresses et davantage de moyens techniques et de personnel aux entreprises chargées du traitement (l'idéal serait toutefois que toutes les communes livrent des adresses préparées de la même manière et sur des supports identiques).

#### Organisation de distribution d'urgence

En complément à la large distribution des comprimés en emballages doubles à la population des zones 1 et 2 et à la distribution aux entreprises, écoles et autres institutions publiques, une distribution d'urgence par les pharmacies et les drogueries a été aménagée en cas d'alarme. Toutes les pharmacies et les drogueries des zones 1 et 2 ont donc été pourvues en comprimés, en fonction de la population desservie. Les pharmacies de la zone 3 ont également été approvisionnées. Toutes les pharmacies et les drogueries ont été informées de l'action d'urgence éventuelle par l'intermédiaire des fédérations professionnelles.

**Conclusion:** L'organisation de la distribution d'urgence par les pharmacies et les drogueries permet de combler un manque potentiel pour les membres de la population qui, pour une raison ou une autre, n'auraient pas directement accès à des comprimés d'iodure de potassium en cas d'urgence (p. ex. les gens de passage). Et il faut relever le sens de la responsabilité civique des fédérations de pharmaciens et de droguistes (SSPh et ASD) qui ont accepté de fournir cette prestation en cas de catastrophe sans facturer de frais.

#### Récupération et élimination des comprimés périmés

La récupération des comprimés distribués dans les zones 1 et 2 dans les années 1990 a été organisée comme suit:

- Les habitantes et habitants qui conservaient leurs comprimés à leur domicile ont pu déposer ceux-ci gratuitement dans tous les bureaux de poste des zones 1 et 2. Ensuite, la Poste a transmis les comprimés au centre de collecte de la Pharmacie de l'armée.

- Les communes, entreprises, institutions publiques et autres qui ne disposaient que de petites quantités (env. 1 000 emballages) ont pu renvoyer les comprimés au centre de collecte gratuitement par courrier postal.
- Un service de transport spécial a été mis à la disposition des communes, entreprises, institutions publiques et autres qui entreposaient de plus grandes quantités de comprimés. Le Service a fourni à l'entreprise de transport chargée de la collecte une liste complète des transports à effectuer.

Tant les comprimés du centre de collecte que les emballages rassemblés par l'entreprise de transport ont été éliminés de manière respectueuse de l'environnement par la société Valorec SA (incinération à haute température).

**Conclusion:** Les médicaments périmés doivent être éliminés selon les prescriptions correspondantes et de manière à préserver l'environnement. Le mieux est de les collecter au moyen de structures existantes aussi simples et économiques que possible.

#### Ingestion de comprimés pendant l'action de distribution

Pendant la durée de la distribution, des rapports du Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT) ont fait état de cas où des personnes âgées avaient absorbé les comprimés à leur réception. La première mesure prise a été de publier sur la première page du site Internet du CSIT des informations sur les comprimés d'iodure de potassium. Aucun rapport n'indique à ce jour que des personnes auraient subi des dommages à la suite de l'ingestion de comprimés par erreur.

**Conclusion:** Une distribution généralisée de comprimés aux ménages et aux entreprises ne soumet la population à aucun danger accru pour la santé.

Dans quelques cas, des questions ont été soumises par des responsables d'EMS qui n'avaient pas reçu d'informations sur la distribution et dont les pensionnaires avaient été pourvus directement. Ces questions ont reçu des réponses complètes.

**Conclusion:** Lors d'une prochaine distribution, il faudra tenir compte du fait que les adresses d'EMS, de centres de soins et autres dont les pensionnaires disposent d'une adresse postale privée doivent être traitées séparément.

## Rapport final

### Mise en œuvre du projet

#### Taux d'approvisionnement atteint en Suisse

La distribution directe d'une quantité double de comprimés (sur-dotation) à tous les membres des ménages, la remise aux entreprises, aux écoles, aux institutions publiques et autres ainsi que l'organisation d'un approvisionnement de secours par les pharmacies et les drogueries permettent, de l'avis des organisateurs du projet, d'atteindre un taux d'approvisionnement en cas de catastrophe de plus de 100 %, soit un résultat largement supérieur au niveau obtenu dans d'autres pays.

**Conclusion:** Le nouveau mode de distribution choisi par les autorités (distribution préventive directe par la Confédération également dans la zone 2) s'est révélé judicieux en termes de taux d'approvisionnement. La sécurité d'approvisionnement a en effet pu être sensiblement améliorée par rapport au système de distribution pratiqué auparavant dans la zone 2 (remise indirecte). La sécurité de la population en cas d'accident grave dans une centrale nucléaire avec émission de radioactivité a également été nettement améliorée dans cette zone, car pratiquement plus personne n'aura à y séjourner en plein air pour se procurer des comprimés en cas de danger.

#### Hotline

Pendant l'échange et la distribution des comprimés d'iodure de potassium à la population, une «hotline iodure de potassium» a fourni des renseignements par téléphone depuis un centre d'appels. En l'espace de quatre semaines, ce centre a enregistré 2 600 demandes. Si ces questions leur avaient été adressées directement, Swissmedic et le Service auraient été totalement débordés dans cette période d'activités intenses. Les principaux groupes de questions furent intégrés régulièrement dans une liste de Q&A (voir annexe 3).

**Conclusion:** On ne peut que recommander aux autorités de mettre en place une hotline pour répondre aux questions du public pendant le déroulement de grands projets.

#### Indemnisation des communes

Selon les dispositions en vigueur, les communes doivent être indemnisées pour l'entreposage et la remise de comprimés d'iodure de potassium. Les communes stockent une quantité de comprimés suffisante pour approvisionner les nouveaux résidents, remplacer les emballages égarés et pourvoir en comprimés des troupes stationnées provisoirement en cas d'urgence. Les communes touchent une indemnité de 50 centimes par emballage.

**Conclusion:** L'indemnité de 50 centimes par emballage couvre les dépenses d'entreposage et de manutention des communes. L'indemnité est basée sur les coûts moyens de l'entreposage professionnel de médicaments, plus des frais accessoires et y compris d'éventuels frais d'assurance.

#### Livraisons complémentaires aux communes

Après l'achèvement du projet «Échange et nouvelle distribution de comprimés d'iodure de potassium dans les zones 1+2», l'ensemble des entrepôts des zones 1 à 3 est saisi par le Service d'approvisionnement en iodure de potassium dans un système électronique de gestion de stocks. Des inventaires périodiques permettent ensuite au Service de constater où des manques peuvent apparaître et de procéder aux livraisons complémentaires nécessaires.

**Conclusion:** La réalisation d'inventaires périodiques permet d'assurer que les communes et les cantons disposent toujours d'une réserve suffisante de comprimés d'iodure de potassium pour exécuter leur mandat. La sécurité d'approvisionnement est ainsi maintenue à bon compte au haut niveau actuel.

#### Tableau comparatif coûts/budget et révision finale

Le projet global a pu être réalisé pour une somme inférieure de 460 000 francs (-6,7 %) au budget initial (tableau comparatif coûts/budget: annexe 1).

Après son achèvement, le projet complet a fait l'objet d'un contrôle par une société de révision indépendante (rapport de révision: annexe 2).

## Rapport final

# Distribution de comprimés d'iodure de potassium en Allemagne

### Organisation dans le district de Waldshut

La distribution de comprimés d'iodure de potassium en Allemagne diffère beaucoup de celle pratiquée en Suisse. La population des districts allemands concernés a été appelée à se procurer les comprimés à la pharmacie. Les habitantes et habitants d'une zone située dans un rayon de 10 km autour d'une centrale nucléaire sont pourvus en comprimés. Les deux centrales de Beznau I et II se trouvent à environ 6 kilomètres de la frontière à vol d'oiseau. La centrale de Leibstadt se situe à 1 kilomètre seulement des communes allemandes d'Albbruck et de Dogern et de la ville de Waldshut-Tiengen.

### Recommandations générales allemandes

Les recommandations générales allemandes pour la protection en cas de catastrophe aux alentours de centrales nucléaires prévoient également, entre autres, de protéger la population par la prise de comprimés d'iodure de potassium après un accident radiologique dans une centrale nucléaire. Pour ce faire, les comprimés doivent être acquis, stockés et, en cas de besoin, distribués à la population, car ils doivent pouvoir être pris rapidement en cas de danger. Dans un rayon de 10 km, les comprimés doivent être distribués aux ménages de manière préventive pour garantir une disponibilité rapide. Contrairement à la situation régnant en Suisse, l'envoi postal n'est pas admissible en Allemagne pour des raisons juridiques. Le Bade-Wurtemberg a donc décidé de distribuer les comprimés à la population par l'intermédiaire des pharmacies.

Dans le district de Waldshut, des comprimés d'iodure de potassium ont été livrés pour la première fois en 1985 à des entrepôts centraux (mairies) de la zone en question; ils ont ensuite été remplacés par de nouveaux comprimés en 1991 et un nouvel échange devait avoir lieu en 2002 pour les quelque 60 000 résidents concernés.

Sur la recommandation du groupe de travail 2 – protection en cas d'urgence – de la Commission germano-suisse de la sécurité des installations nucléaires, la distribution des comprimés de part et d'autre de la frontière devait être précédée d'une coordination entre ATAG Organisations économiques SA en Suisse et les autorités du Bade-Wurtemberg. Le consensus s'est établi sur le fait que la distribution simultanée des comprimés et la présentation de l'action dans les médias allaient permettre de mieux faire connaître les mesures et les méthodes unifiées de protection en cas de catastrophe. De plus, on espérait qu'une telle action concertée favoriserait un accueil positif au sein des populations allemande et suisse.

La distribution gratuite de comprimés dans les pharmacies a débuté le 22 novembre 2004 dans le district de Waldshut, tout comme dans le canton d'Argovie. Auparavant, des textes harmonisés publiés dans les médias avaient annoncé la distribution des comprimés d'iodure de potassium et la population avait été appelée à plusieurs reprises à passer prendre des comprimés dans la pharmacie la plus proche. La remise des comprimés dans la zone des 10 km du district de Waldshut devait durer jusqu'à la fin janvier 2005, mais elle dut être prolongée jusqu'au 30 juin 2005 en raison de la faible réaction de la population.

On ne peut que spéculer sur les raisons pour lesquelles seulement 15 % environ des membres de la population jugèrent utile de passer prendre les comprimés gratuits dans les pharmacies. Vraisemblablement, le danger d'une catastrophe est considéré comme très faible. Mais le fait que 15 % des gens se soient procuré des comprimés signifie aussi que 85 % de la population ne disposeraient pas de comprimés en cas de catastrophe et donc qu'un grand nombre de gens se trouveraient alors en plein air afin de se rendre à la pharmacie la plus proche pour y acheter des comprimés d'iode.

**Rapport final****Rapports des entreprises mandatées sur les projets partiels**

L'attribution des mandats pour

- l'acquisition, l'homologation et l'élimination des comprimés
- l'emballage des comprimés pour l'expédition
- la distribution des comprimés
- l'information et la communication

a été liée à la condition de fournir un rapport final sur les forces et les faiblesses des projets partiels respectifs.

Les rapports des partenaires des projets partiels font l'objet de l'annexe 4.

- Pharmacie de l'armée, Berne (Recip AB, Suède)
- Ivers-Lee AG, Berthoud
- La Poste Suisse, Berne
- Dr. Peter P. Knobel AG, Zoug

## Rapport final

# Imprévus

Un projet d'une telle ampleur ne va pas sans imprévus – même la planification la plus rigoureuse ne permet pas de tenir compte de toutes les éventualités. Mais il appartient à la direction du projet de réagir rapidement et parfois aussi de manière non conventionnelle. Quelques exemples:

### 3063 Ittigen

Les emballages d'expédition ne précisant que la localité (3063 Ittigen, où se trouve la Pharmacie de l'armée) comme adresse de l'expéditeur, l'unique pharmacie – au sens strict – de l'endroit fut inondée de questions de gens qui entrèrent simplement «Pharmacie Ittigen» dans leur annuaire électronique. La pharmacienne responsable réagit avec sérénité et renonça à facturer son temps de travail à la direction du projet qui le lui proposa. Merci infiniment.

### Critiques

Le mode de distribution et le soi-disant manque d'information à ce propos suscitèrent des critiques acerbes d'un journal romand de Fribourg. Il faut relever ici que le même journal ne publia aucun des communiqués de presse de la direction du projet et contribua ainsi dans une mesure sensible au manque d'information de la population.

### Centre d'Information Toxicologique

Le Centre d'Information Toxicologique de Zurich reçut plusieurs appels de gens qui avaient absorbé les comprimés par erreur – ceci alors qu'il n'avait pas été préalablement informé du projet de distribution. Le responsable du projet présenta ses plus plates excuses pour ce manquement. Lors de la prochaine distribution, il faudra veiller à avertir non seulement les médecins et les pharmaciens, mais aussi les services d'urgence tels que le Centre d'Information Toxicologique de Zurich ou les stations d'urgences des hôpitaux.

### Opposants aux centrales nucléaires

Un groupe d'opposants aux centrales nucléaires collecta les comprimés distribués en ville de Berne sous prétexte qu'ils ne serviraient à rien. Ces gens souhaitaient rendre les comprimés officiellement à la direction du projet, en présence de représentants des médias. La direction du projet jugea cette attitude relativement irresponsable et déclina la proposition. Elle tenait ainsi également à ne pas accroître la notoriété de cette organisation.

### Problèmes dans les EMS et les centres de soins

Plusieurs responsables d'EMS et de centres de soins interpellèrent les responsables du projet après que leurs pensionnaires aient reçu des comprimés directement, sur la base des adresses fournies par les communes, alors que certains souffraient de démence et n'étaient pas en mesure de réagir correctement. Les directions des institutions reçurent alors pour recommandation de retirer les comprimés et de les stocker de manière centralisée, avec ceux du personnel.

### Facteurs de coût

Les devis pour l'expédition ont présenté de fortes différences. La raison en était l'épaisseur de l'emballage. Tous les objets d'une épaisseur inférieure à 2 cm peuvent être triés automatiquement par la Poste. Les emballages de plus de 2 cm d'épaisseur doivent être triés manuellement. Différence de coût: largement plus d'un million de francs. Cette somme a naturellement été épargnée et l'épaisseur maximale de l'emballage d'expédition fixée à 1,9 cm.

## Rapport final

# Principaux enseignements pour le prochain échange de comprimés

### Acquisition, homologation et élimination des comprimés Pharmacie de l'armée

- Il faudrait vérifier, lors de la prochaine distribution, si les comprimés ne devraient pas d'abord être livrés aux communes (réserves communales). Les nouveaux résidents qui ne figurent pas encore sur les listes d'adresses, pourraient ainsi être pourvus dès leur arrivée et cela éviterait d'avoir à organiser un nouvel envoi.
- Lors du prochain échange des comprimés, le renvoi des comprimés périmés, resp. le centre de collecte devra être organisé différemment, car le volume sera sensiblement supérieur.
- Cette fois, plus de 12 ans après la distribution aux ménages de la zone 1, plus de 50 % des anciens emballages ont été récupérés. Si ce pourcentage reste inchangé, nous devrions reprendre environ 750 000 emballages lors du prochain échange. Sans compter ceux des entreprises.

### Emballage des comprimés pour l'expédition Ivers-Lee AG

La Poste s'étant déclarée prête à reprendre les anciens emballages de comprimés, un emballage spécial pour le renvoi s'est avéré superflu (il était initialement prévu d'envoyer les comprimés des habitantes et habitants de la zone 1, qui avaient déjà reçu des comprimés dix ans auparavant, dans des emballages spéciaux qu'ils auraient pu munir d'une étiquette jointe et réutiliser pour le renvoi; cela aurait toutefois entraîné des frais de port sensiblement plus élevés).

### Distribution des comprimés

#### La Poste Suisse

- Lors de la prochaine action d'échange et de nouvelle distribution, les emballages individuels pour les habitantes et habitants devront être plus grands (mais pas plus épais, car cela augmenterait massivement les frais de port ►► voir «Imprévus»). De nombreux destinataires ont en effet estimé que les emballages postaux étaient déjà les emballages des comprimés et ils ne les ouvrirent pas, de sorte qu'ils ne lurent pas non plus les informations en huit langues qui s'y trouvaient.
- Les petites entreprises (jusqu'à cinq personnes) ne doivent plus recevoir d'emballages individuels. Comme ceux-ci ne sont pas arrivés toujours le même jour, cela a créé beaucoup d'incertitude.
- Le délai de restitution auprès des bureaux de poste devrait être supérieur à 30 jours et une date-limite ferme devrait être communiquée.

### Information et communication

#### Dr. Peter P. Knobel AG

Le prospectus d'information devrait être remis à tous les ménages en allemand et en français. Nous avons reçu quelques appels téléphoniques d'habitantes et d'habitants qui se plaignaient de n'avoir pas reçu la correspondance dans la langue correcte. Il faudrait envisager, lors d'une prochaine action d'échange et de nouvelle distribution, de placer ces informations dans une enveloppe adressée «À toutes les personnes résidant dans les zones 1 et 2 autour d'une centrale nucléaire suisse». Cela entraînerait toutefois des frais supplémentaires notables.

- L'information placée dans les emballages d'expédition devrait plutôt revêtir le caractère d'une lettre, avec un expéditeur précis. Les informations en huit langues ont été parfois considérées comme une notice à l'attention des patients.
- Les communiqués de presse ont été très bien utilisés. L'observation des médias a été assurée par l'intermédiaire du service de communication de Swissmedic.
- Les interviews accordées à la presse écrite ainsi qu'à la télévision et à la radio ont été coordonnées entre Swissmedic et le Service. Swissmedic a répondu aux questions médicales, parfois avec le concours d'un endocrinologue de l'Hôpital universitaire de Genève.
- Les informations et les communiqués ont toujours été soumis à la DSN et à la CENAL. Ces deux services ont toujours permis d'apporter des contributions et des compléments précieux grâce à leurs suggestions compétentes.

## Rapport final

# Collaboration

### Collaboration avec les partenaires

La Pharmacie de l'armée a fourni au Service un grand soutien à tous égards, notamment en ce qui concerne l'élimination des comprimés (centre de collecte).

La société Ivers-Lee AG a fait preuve de beaucoup de talent pour rendre possible l'impossible. En cas de problème, qu'il s'agisse de livraisons complémentaires ou du conditionnement manuel d'emballages individuels, le Service a toujours pu faire appel aux collaborateurs d'Ivers-Lee AG, dont le soutien s'est systématiquement révélé très compétent.

Le Service a également pu compter à tout moment sur l'aide des collaborateurs de La Poste Suisse. Ainsi, ceux-ci se déclarèrent spontanément prêts à élaborer avec les responsables du projet un plan de distribution d'urgence pour la phase de transition. Ce plan aurait permis de redistribuer très rapidement les « anciens » comprimés encore efficaces avant la distribution des « nouveaux » comprimés au cas où un tel ordre aurait dû être donné.

Les collaborateurs de l'agence Dr. Peter P. Knobel AG se sont toujours montrés très rapides et coopératifs. L'agence était atteignable en permanence. La collaboration a été extrêmement agréable.

Nous remercions chaleureusement tous les partenaires pour leur précieux soutien.

### Collaboration avec les responsables de Swissmedic

La collaboration entre les responsables du projet, la cheffe de l'information de Swissmedic et le Service d'approvisionnement en iodure de potassium a été marquée par beaucoup d'efficacité et de coopération. Une gestion claire du projet, des réunions régulières et un soutien personnel dans de nombreux domaines ont permis de mener le projet à chef dans de bonnes conditions et d'en limiter les coûts.

### Collaboration avec les partenaires tiers du projet

L'ensemble du groupe de projet a pu compter en permanence sur le soutien des partenaires tiers.

Swissmedic et le Service remercient tout particulièrement

- la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN);
- la Centrale nationale d'alarme (CENAL);
- la Fédération des médecins suisses;
- la Société suisse des pharmaciens (SSPh);
- l'Association suisse des droguistes (ASD);
- le service d'endocrinologie de l'Hôpital universitaire de Genève pour l'expertise des questions médicales.

Et nous adressons enfin un grand merci aux centrales nucléaires, qui ont pris en charge la totalité des coûts du projet (et ce sans l'ombre d'une récrimination). La collaboration avec leurs représentants a toujours été constructive et empreinte d'esprit d'ouverture. Ils ont en outre renoncé à exercer toute influence sur la conduite du projet.

## Rapport final

# Épilogue: transférer la responsabilité du projet à d'autres autorités fédérales?

### Conflit d'intérêt entre la distribution ...

Pour conclure ce rapport, il faut toutefois relever un certain conflit d'intérêt: à l'époque, Swissmedic s'est vu confier la responsabilité de l'exécution du projet par le Conseil fédéral. Cette décision était motivée par le fait que le responsable de la première distribution du début des années 1990, alors chef de la division de pharmacie et plus tard directeur du secteur des médicaments de l'OFS, avait passé entre-temps de l'Office fédéral de la santé publique à Swissmedic, lors de la création de ce nouvel institut.

### ... et l'homologation

Mais Swissmedic est également chargée d'homologuer des médicaments. Ainsi, la Pharmacie de l'armée a soumis à Swissmedic une demande d'homologation pour les comprimés d'iodure de potassium 65 mg. Swissmedic a octroyé cette homologation en l'assortissant de plusieurs conditions. L'autorisation a été émise par la division des médicaments OTC (over the counter, c'est-à-dire non soumis à ordonnance médicale). La division appartient au secteur 1 de Swissmedic. Le directeur de ce secteur est la même personne qui assumait la responsabilité globale du projet de distribution d'iodure de potassium.

### De Swissmedic à la Pharmacie de l'armée

Consciente de ce conflit d'intérêt, Swissmedic a examiné le dossier d'homologation avec un soin extrême et, comme mentionné plus haut, y a ajouté plusieurs conditions. Mais cela n'élimine pas le conflit d'intérêt. De plus, Swissmedic n'a pas mandat de fournir des médicaments dans le cadre de la loi sur les produits thérapeutiques. C'est pourquoi l'Institut proposera au Conseil fédéral de modifier une nouvelle fois l'Ordonnance sur les comprimés d'iode et de confier dorénavant la responsabilité de la distribution préventive des comprimés d'iodure de potassium 65 mg à une autre instance fédérale. Ce pourrait être, par exemple, l'OFSP ou la Pharmacie de l'armée. Cette dernière dispose en outre déjà du savoir-faire nécessaire grâce à sa collaboration étroite au projet qui vient de s'achever. Il appartiendra au Conseil fédéral de prendre une décision quant à cette proposition et, le cas échéant, de confier la responsabilité du projet à une autre instance fédérale.

Paul J. Dietschy

Responsable du projet Iodure de potassium  
Swissmedic

Max Zulliger

Directeur du Service  
ATAG Organisations économiques SA

### Annexes

- 1 Tableau comparatif coûts/budget
- 2 Rapport de révision
- 3 Liste de questions/réponses
- 4 Rapports sur les projets partiels

## Plan de paiements/contrôle de budget

### Projet de retrait et de nouvelle distribution de comprimés d'iodure de potassium dans les zones 1 et 2

	Devis du projet Budget 1 CHF	Devis Service plafond des coûts GATT/OMC juillet 2004 – décembre 2005	Devis Budget 2 CHF	Coûts facturés jusqu'au 30.9.2005 CHF	Provisions coûts jusqu'en décembre 2005 CHF	Coût global prévisible du projet à fin décembre 2005 CHF	Variations par rapport aux prévisions du budget 2 CHF
<b>Mise en œuvre du concept global/ATAG:</b>							
– Mises au concours GATT/OMC (3)	47 000.00		47 000.00	51 680.00		51 680.00	4 680.00
– Travaux de projet en tant que centre logistique	241 000.00		241 000.00	241 000.00		241 000.00	0.00
– Transferts de coûts à la charge du Service		450 000.00	450 000.00	185 357.55	102 000.00	287 357.55	-162 642.45
– Frais, dépenses diverses	3 000.00		3 000.00	3 293.50	3 000.00	6 293.50	3 293.50
– Acquisition et conversion des adresses	70 000.00		70 000.00	62 599.50		62 599.50	-7 400.50
– Incinération des comprimés, y c. transport (env. 30 t)	82 500.00		82 500.00	28 638.90	12 000.00	40 638.90	-41 861.10
<b>Total intermédiaire</b>	<b>443 500.00</b>	<b>450 000.00</b>	<b>893 500.00</b>	<b>572 569.45</b>	<b>117 000.00</b>	<b>689 569.45</b>	<b>-203 930.55</b>
<b>Swissmedic/information, communication</b>							
	50 000.00		50 000.00	51 000.00	32 000.00	83 000.00	33 000.00
<b>Total intermédiaire</b>	<b>50 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>51 000.00</b>	<b>32 000.00</b>	<b>83 000.00</b>	<b>33 000.00</b>
<b>Organe fédéral de la Pharmacie de l'armée</b>							
– Préparation acquisition des comp. selon GATT/OMC	120 000.00		120 000.00	134 447.00		134 447.00	14 447.00
– Incinération des comp. (logistique et entreposage)	18 000.00		18 000.00			0.00	-18 000.00
<b>Total intermédiaire</b>	<b>138 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>138 000.00</b>	<b>134 447.00</b>	<b>0.00</b>	<b>134 447.00</b>	<b>-3 553.00</b>

<b>Centre de communication pour l'économie</b>									
– Dr. Schenker AG (internet)	25 000.00			25 000.00	9 460.00	2 500.00	11 960.00		–13 040.00
<b>Total intermédiaire</b>	<b>25 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25 000.00</b>	<b>9 460.00</b>	<b>2 500.00</b>	<b>11 960.00</b>	<b>–13 040.00</b>		
<b>Mandats GATT/OMC</b>									
– Information/communication (Dr. Knobel AG, Zoug)	579 000.00		579 000.00	493 093.79	65 320.00	558 413.79	–20 586.21		
– Emballage des comprimés (Ivers-Lee AG, Berthoud)	1 235 000.00		1 235 000.00	1 104 548.55		1 104 548.55	–130 451.45		
– Production des comprimés (Recip, Suède)	2 270 000.00		2 270 000.00	2 100 059.90		2 100 059.90	–169 940.10		
– Expédition des comprimés (La Poste Suisse)	1 350 000.00		1 350 000.00	1 027 820.90	368 716.00	1 396 536.90	46 536.90		
<b>Total intermédiaire</b>	<b>5 434 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5 434 000.00</b>	<b>4 725 523.14</b>	<b>434 036.00</b>	<b>5 159 559.14</b>	<b>–274 440.86</b>		
<b>Indemnisation des communes</b>									
<b>Total intermédiaire</b>	<b>240 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>240 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>240 000.00</b>	<b>240 000.00</b>	<b>0.00</b>		
<b>Imprévus</b>									
– Inscription spéciale Docume+A35d	100 000.00		100 000.00				–100 000.00		
– Infoligne information/communication				22 650.00		22 650.00			22 650.00
– Dr Meier, endocrinologue, par Swissmedic				16 097.25		16 097.25			16 097.25
– Alloga SA/contrat d'entreposage/de livraison, 5 ans				2 223.50		2 223.50			2 223.50
Divers					21 850.00	21 850.00			21 850.00
<b>Total intermédiaire</b>	<b>100 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>40 970.75</b>	<b>61 529.25</b>	<b>102 500.00</b>	<b>2 500.00</b>		
<b>Total</b>	<b>6 430 500.00</b>	<b>450 000.00</b>	<b>6 880 500.00</b>	<b>5 533 970.34</b>	<b>887 065.25</b>	<b>6 421 035.59</b>	<b>–459 464.41</b>		



**Iodure de potassium**  
**65 mg**  
Pharmacie de l'armée

## Rapport sur le contrôle

### Projet de retrait et de nouvelle distribution dans les zones 1 et 2

Madame, Monsieur,

Conformément à notre mandat, nous avons examiné la mise en œuvre du projet de retrait et de nouvelle distribution de comprimés d'iodure de potassium 65 mg dans les zones 1 et 2 autour des centrales nucléaires.

Nos contrôles ont été fondés sur l'Ordonnance relative à l'approvisionnement de la population en comprimés d'iode et sur le rapport final de Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques, et du Service (y compris les annexes) ainsi que sur l'ensemble des documents importants tels que l'appel d'offres GATT/OMC, les offres, les évaluations des candidatures, les contrats, la correspondance, les annonces aux autorités, à la presse et à la population de même que la totalité des factures liées au projet.

**Sur la base des résultats de nos contrôles, nous pouvons exprimer l'appréciation suivante:**

- Les prescriptions et conditions prévues par l'ordonnance ont été intégrées correctement et intégralement dans les tâches partielles exposées à l'annexe 4.
- De notre point de vue, la mise en œuvre concrète des tâches dépendant du projet s'est déroulée de manière appropriée, économique et fructueuse.
- Le présent rapport final nous paraît exact et juste.
- Le tableau de comparaison présenté à l'annexe 1 entre le budget et les coûts effectifs du projet de 5 533 970.34 francs (facturés jusqu'au 30 septembre 2005) est basé sur les justificatifs à disposition et sur les colonnes correspondantes et a été établi correctement. Les frais d'un montant de 887 065.25 francs figurant au titre de provisions ne peuvent pas encore être appréciés de manière définitive en raison de l'absence de certaines factures. L'ordonnance impose la mise en œuvre et règle la prise en charge des frais, de sorte que les indications du budget n'ont ici qu'un caractère purement informatif. C'est pourquoi le budget n'est pas accompagné d'une approbation écrite.

Bolligen, le 20 octobre 2005

Avec nos meilleures salutations  
KARLEN TREUHAND AG

Franz Liechti

Jürg Zahler, Réviseur responsable



**Iodure de potassium**  
**65 mg**  
 Pharmacie de l'armée

## Liste Q&A

### (questions and answers/questions et réponses)

## Méthode de distribution

### **Pourquoi les comprimés d'iodure de potassium sont-ils distribués à titre préventif?**

L'ingestion de comprimés d'iodure de potassium constitue une mesure prophylactique en cas d'incident grave survenant dans une centrale nucléaire et entraînant un risque de radioactivité. Pris à temps, ils empêchent la concentration dans la glande thyroïde de l'iode radioactif pénétrant par les voies respiratoires et ainsi l'irradiation consécutive. Les comprimés d'iodure de potassium sont distribués à titre préventif à proximité des centrales nucléaires (zones 1 et 2, soit dans un rayon de 20 km) afin de permettre une réaction rapide en cas d'urgence.

### **Qui reçoit les comprimés d'iodure de potassium?**

Toutes les personnes (des petits enfants aux personnes âgées) séjournant dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire suisse reçoivent un emballage contenant 2 x 6 comprimés d'iodure de potassium. Les comprimés sont distribués aux ménages directement par courrier postal. En outre, les comprimés sont livrés en grands emballages à toutes les entreprises et institutions publiques (écoles, hôpitaux, autorités) à l'intention de toutes les personnes qui y séjournent d'ordinaire. Les grands emballages doivent être entreposés tels quels. Ils ne peuvent être ouverts et leur contenu ne peut être distribué aux personnes présentes sur place qu'en cas d'urgence et sur ordre des autorités.

### **Comment puis-je savoir dans quelle zone je me trouve? Où puis-je me renseigner?**

Les zones 1 et 2 comprennent toutes les communes situées dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire. Vous en trouverez la liste sur Internet à l'adresse [www.ioduredepotassium.ch](http://www.ioduredepotassium.ch), en annexe à l'Ordonnance sur les comprimés d'iode (secteur de télé-chargement, Ordonnance sur les comprimés d'iode, ouvrir le fichier

PDF et aller aux dernières pages). Vous pouvez aussi entrer le nom de votre commune dans le champ prévu à cet effet de la rubrique «Obtention des comprimés d'iodure de potassium». Enfin, l'administration de votre commune vous renseignera volontiers.

### **Qui assure la distribution des comprimés?**

La distribution directe à la population est assurée par la Poste, qui livre automatiquement un emballage de comprimés à toutes les personnes résidant dans les zones concernées.

### **Que contiennent exactement les emballages de comprimés?**

L'emballage renferme les comprimés (2 x 6), une notice d'information destinée aux patients et une feuille d'information en 8 langues, comportant des recommandations quant au comportement à adopter et à la prise des comprimés en cas d'urgence. Les comprimés doivent toujours être entreposés avec la feuille d'information.

### **Mes comprimés me sont-ils livrés par courrier postal ou dois-je passer les prendre?**

Tous les ménages privés reçoivent leurs emballages de comprimés directement chez eux, par courrier postal. Chacun des membres du ménage reçoit un emballage; une famille de quatre personnes reçoit ainsi quatre emballages de 2 x 6 comprimés d'iodure de potassium.

Les entreprises et les institutions publiques reçoivent de grands emballages comportant 10, 25, 50, 100 ou 200 emballages individuels d'iodure de potassium en fonction de l'effectif de leur personnel (ou, dans le cas des hôpitaux et autres institutions publiques, du nombre moyen de leurs patients ou de leurs visiteurs). Ces livraisons sont assurées par la Poste ou par courrier spécial selon le besoin.

## Rapport final

### Annexe 3: Liste Q&A

#### Quand a lieu la distribution à titre préventif?

La distribution à titre préventif aux ménages des zones 1 et 2 a lieu entre la fin novembre et la mi-décembre 2004. Les habitants et autorités concernés seront préalablement informés dans le détail du déroulement et de la date exacte de l'opération.

#### Mes anciens comprimés d'iodure de potassium (emballage bleu) sont périmés depuis la fin 2001. Pourquoi la nouvelle distribution n'intervient-elle qu'aujourd'hui?

La Confédération et les cantons souhaitent optimiser la distribution, ce qui a rendu nécessaire l'organisation d'une procédure de consultation auprès de tous les offices fédéraux, cantonaux et communaux concernés. L'arrêté du Conseil fédéral permettant de modifier l'ordonnance n'a ainsi été émis qu'en mars 2003.

Le projet a subi un retard supplémentaire à la suite d'une opposition déposée dans le cadre de l'appel d'offres du projet partiel «Distribution des comprimés».

Cependant, plus d'une centaine de contrôles ont révélé que les anciens comprimés, malgré leur arrivée à péremption, ont conservé toute leur efficacité. Ils offrent donc une protection suffisante jusqu'à la distribution des nouveaux comprimés.

#### Que dois-je faire des anciens comprimés (emballage bleu)?

Tous les ménages privés habitant dans un rayon de 5 km autour d'une centrale nucléaire suisse (zone 1) et quelques rares autres résidant dans la zone 2 ont déjà reçu des comprimés d'iodure de potassium il y a une dizaine d'années. Ces anciens emballages (bleus) seront échangés dans le cadre de la nouvelle distribution. Si vous détenez encore de ces comprimés (emballage bleu), veuillez les remettre dès que possible – après réception des nouveaux comprimés – à votre guichet de poste le plus proche ou les glisser sans adresse ni affranchissement dans la boîte aux lettres de votre bureau de poste.

#### La distribution me coûte-t-elle quelque chose en tant que contribuable?

Non. Aucun frais n'est à votre charge. L'action de distribution est entièrement financée par les exploitants des centrales nucléaires, selon le principe de causalité.

## Entreposage

#### J'ai reçu le nouvel emballage. Que dois-je en faire?

Les comprimés sont destinés à protéger la population en cas d'incident grave survenant dans une centrale nucléaire. Aussi longtemps qu'un tel cas ne se présente pas, veuillez entreposer les comprimés et la feuille d'information qui leur est jointe dans un endroit sec, à température ambiante et hors de portée des enfants. En cas d'urgence, les autorités ordonneront explicitement la prise des comprimés aux populations concernées.

#### Comment dois-je entreposer les comprimés?

Conservez l'emballage de comprimés hors de portée des enfants, dans un endroit sec et à température ambiante. Veuillez également à toujours conserver la feuille d'information jointe avec les comprimés.

#### Combien de temps les nouveaux comprimés peuvent-ils être conservés?

La date de péremption est imprimée sur l'emballage des comprimés.

#### Lorsque les comprimés auront atteint leur date de péremption, devrai-je les éliminer immédiatement?

Non. Veuillez conserver les comprimés jusqu'à ce que les autorités vous prient de les éliminer. De même que lors de l'opération de distribution et d'élimination de cette année, vous recevrez ensuite des informations précises sur la date et le déroulement du prochain échange de comprimés.

#### Les comprimés perdent-ils leur efficacité après la date de péremption?

La date de péremption indiquée tient compte d'une durée de conservation minimale. En cas d'entreposage correct, les comprimés conservent donc leur efficacité au-delà de cette date. Les comprimés d'iodure de potassium sont soumis à des contrôles de qualité permanents par la Pharmacie de l'armée qui, en tant qu'institution indépendante, vérifie durant combien de temps les comprimés contiennent encore suffisamment de substances actives.

## Rapport final

### Annexe 3: Liste Q&A

#### **Je déménage. Dois-je restituer l'emballage que j'ai déjà reçu?**

Non. Vous pouvez conserver l'emballage même si vous quittez votre commune.

#### **J'ai égaré mes comprimés. Comment puis-je me procurer un nouvel emballage et à quel prix?**

Vous pouvez acheter les comprimés au prix de 5 francs dans votre pharmacie la plus proche ou à la droguerie, dans les zones 1 et 2. Les administrations communales disposent également de certaines réserves destinées aux nouveaux arrivants et aux remplacements.

#### **Pourquoi les comprimés d'iodure de potassium ne sont-ils pas remis gratuitement par les pharmacies et les drogueries?**

Le prix de vente couvre les prestations fournies par les pharmacies et les drogueries, soit la gestion des commandes, la livraison, l'entreposage pendant dix ans ainsi que la remise des comprimés et le conseil à la clientèle.

## Effet

#### **Comment agissent les comprimés? Sont-ils vraiment efficaces?**

La glande thyroïde a besoin d'iode pour fonctionner normalement. Cet élément est présent en grande quantité dans les comprimés d'iodure de potassium. L'ingestion de ces comprimés entraîne une concentration d'iode sain dans la glande thyroïde. Pendant un certain temps, celle-ci ne peut alors plus absorber d'iode et donc pas non plus d'iode radioactif pouvant être émis dans l'air ambiant lors d'un incident grave survenant dans une centrale nucléaire. On prévient ainsi le risque de cancer de la glande thyroïde pouvant être causé par la radiation issue d'une concentration prolongée d'iode radioactif dans la glande thyroïde.

#### **Comment puis-je absorber de l'iode radioactif?**

Lors d'un accident dans une centrale nucléaire entraînant l'émission de radioactivité, il y a également diffusion d'iode radioactif sous forme gazeuse. Celui-ci peut alors être inhalé avec l'air ambiant. Il se répartit d'abord dans l'organisme et, sans prophylaxie à base d'iode, se concentre dans la glande thyroïde. Sinon, il est relativement rapidement éliminé.

#### **Combien de temps l'iode radioactif irradie-t-il?**

L'iode radioactif se dégrade relativement vite car les isotopes d'iode n'ont qu'une courte demi-vie. L'irradiation n'est pratiquement plus perceptible après quelques jours, voire quelques semaines.

#### **Les comprimés ont-ils de quelconques effets secondaires?**

Les effets secondaires sont rares et généralement bénins. Ils sont décrits dans la notice d'information destinée aux patients incluse dans l'emballage.

#### **J'ai des problèmes avec ma glande thyroïde. Puis-je prendre les comprimés en cas d'urgence?**

Les personnes souffrant d'hypersensibilité à l'iode ou d'une maladie thyroïdienne sont très rares et connaissent en principe leur problème. Ces patients, lors de leur prochaine consultation, doivent demander à leur médecin comment se comporter en cas d'urgence.

#### **Que se passe-t-il si je prends les comprimés par erreur, alors qu'aucune situation d'urgence ne règne? Dois-je me rendre tout de suite chez le médecin? Ma santé en est-elle compromise?**

Évitez autant que possible de prendre les comprimés d'iodure de potassium sans en avoir été prié par les autorités. Si vous avez tout de même ingéré les comprimés, cela n'aura en principe qu'une influence minimale à nulle sur votre santé. Il n'est donc pas nécessaire de consulter un médecin, à moins que vous ne souffriez d'une maladie thyroïdienne telle qu'un goitre ou une hyperthyroïdie.

#### **Mon enfant a avalé un comprimé. Que dois-je faire?**

Donnez-lui beaucoup de liquide. Une consultation médicale n'est en principe pas nécessaire. Si votre enfant a avalé plusieurs comprimés ou manifeste des signes évidents d'effets secondaires, prenez contact avec votre médecin traitant ou votre pédiatre.

#### **Puis-je également prendre les comprimés de manière prophylactique? Puis-je ainsi me protéger mieux contre les radiations?**

Il est vivement déconseillé de prendre les comprimés sans l'ordre des autorités. Une ingestion prophylactique prolongée des comprimés peut compromettre le fonctionnement de la glande thyroïde et ainsi se révéler dangereuse.

## Rapport final

### Annexe 3: Liste Q&A

#### **J'ai plus de 45 ans et entendu dire qu'à mon âge, je ne dois absolument pas prendre de comprimés d'iodure de potassium. Que dois-je faire à présent?**

Plus une personne est jeune, plus sa glande thyroïde réagit fortement à l'iode radioactif et donc plus élevé est son risque de développer plus tard un cancer de la thyroïde. Cela signifie que les petits enfants et les enfants ont davantage besoin de protection contre une exposition aux radiations. Les experts estiment que leur risque de souffrir d'un cancer après une exposition sans protection est environ dix fois plus élevé que celui de jeunes adultes.<sup>1</sup>

La même règle s'applique aux adultes. Plus une personne est âgée, moins sa glande thyroïde réagit à l'iode radioactif et donc plus faible est son risque de souffrir par la suite d'un cancer thyroïdien. Les études des experts indiquent que les personnes âgées de plus de 40 ans sont sujettes à un risque jusqu'à dix fois moins élevé que les personnes de 20 ans (sur la base des constats effectués à Tchernobyl, on peut même déduire que ce risque est jusqu'à 50 fois moins élevé). En revanche, le risque d'effets secondaires liés à la prise d'iodure de potassium, sous forme d'une hyperfonction temporaire de la glande thyroïde (hyperthyroïdie), augmente avec l'âge. Ce risque est plus faible dans les pays bien pourvus en iode (p. ex. sel de cuisine iodé), comme la Suisse, que dans les pays où l'iode manque. (Dans ces derniers pays, le risque est considéré comme notable et la prophylaxie par l'iode n'est plus prévue pour les personnes âgées de plus de 45 ans.)

L'OMS<sup>2</sup> recommande que des comprimés d'iodure de potassium soient mis à la disposition, de manière préventive, des habitants résidant aux alentours d'une centrale nucléaire. La prise de ces comprimés est recommandée également pour les plus de 45 ans par différents experts, lorsque la dose absorbée prévisible excède 1 gray<sup>3</sup>. C'est pourquoi il a été décidé en Suisse de stocker des comprimés d'iodure de potassium pour tous les habitants.

#### **Je souhaite protéger mes animaux domestiques en cas d'urgence. Leur glande thyroïde est-elle en fait sensible à la radioactivité?**

Les animaux familiers et d'élevage courants tels que les chiens, les chats ou les vaches sont des mammifères et leur glande thyroïde fonctionne comme celle des humains. Elle produit des hormones similaires aux nôtres et assure des fonctions équivalentes. La glande thyroïde des animaux est donc également menacée par la radioactivité.

#### **Puis-je protéger mes animaux domestiques à l'aide des comprimés d'iodure de potassium distribués?**

Non. Le dosage nécessaire pour les animaux étant très inférieur (entre 10 et 1 000 fois selon la race), il faut déconseiller vivement l'utilisation des comprimés d'iodure de potassium de 65 mg pour les animaux. Ils ne seraient bien supportés que par les vaches et constitueraient une surdose massive pour tous les autres animaux. Si la question vous préoccupe vraiment, abordez-la avec votre vétérinaire lors de votre prochaine visite. Emportez la présente fiche avec vous.

#### **Quel dosage d'iode normal est recommandé pour les différents animaux familiers et d'élevage?**

Les dosages pour les animaux familiers et d'élevage sont en principe sensiblement plus bas que ceux nécessaires pour les humains. Les valeurs suivantes peuvent servir d'indication lors du dosage:

- Chiens: 0,033 mg/kg (milligramme par kg de poids corporel)
- Chats (adultes): 0,1 µg/kg (microgramme par kg de poids corporel)
- Chatons: 0,3 µg/kg (microgramme par kg de poids corporel)
- Volaille: 0,35 mg/kg (milligramme par kg de poids corporel)
- Bovins: la législation européenne autorise jusqu'à 165 mg/vache/jour pour une production laitière de 15 kg/jour. Elle recommande en outre une dose de 50 ppm (part par million) dans le fourrage. Une autre source recommande 24 mg/jour pendant la gestation et 48 mg/jour au début de la lactation.

Valeurs-limites:

- Veaux: des doses de 80 à 100 ppm sont parfaitement supportées; au-delà, on observe une réduction de la prise de poids
- Vaches laitières: des doses de 400 mg/jour ont été administrées sans effets indésirables (EI)
- Moutons: jusqu'à 150 mg/jour sans EI (des doses plus élevées réduisent la prise de poids)
- Porcs: des doses de 400 ppm ont produit des hypertrophies thyroïdiennes et des baisses de la teneur en fer du foie (d'autres études font état de doses allant jusqu'à 2 500 ppm sans EI)
- Chevaux: on a observé une incidence de 3 % du goitre chez les poulains de juments ayant reçu 48 à 55 mg d'iode (10 % avec 56 à 69 mg, et 50 % avec 288 à 432 mg)
- Chiens: des chiens de 15 kg ont absorbé jusqu'à 59 mg/kg sans problème (quelques vomissements ont été constatés)

<sup>1</sup> Le niveau d'intervention est exprimé en dose de radiation absorbée dont l'unité est le gray. Selon les recommandations de l'OMS, la valeur critique de radiation est de 10 mGy (milligrays) pour les petits enfants, de 100 mGy pour les jeunes adultes et de 1 000 mGy ou 1 Gy, pour les adultes plus âgés. Un gray correspond à 100 rads (radiation absorbed dose).

<sup>2</sup> World Health Organization Geneva/Organisation mondiale de la santé à Genève

<sup>3</sup> Références OMS: «Guidelines for Iodine Prophylaxis following Nuclear Accidents (Update 1999)». WHO Regional Office for Europe: «Workshop on Stable Iodine Prophylaxis after Nuclear Accidents», Helsinki, Finlande, 17–19 septembre 2000.

## Rapport final

### Annexe 3: Liste Q&A

## Cas d'urgence

**Vous trouverez des instructions sur la marche à suivre en cas d'urgence sur les dernières pages de l'annuaire téléphonique local, sous «Alarme transmise à la population, que faire en cas de danger».**

### Qu'est-ce en fait qu'un cas d'urgence?

Par cas d'urgence, on entend un incident grave survenant dans une centrale nucléaire et entraînant l'émission de substances radioactives dont, entre autres, de l'iode radioactif. Le dispositif de protection en cas d'urgence consiste prioritairement à protéger la population des maladies dues aux radiations. La Suisse s'est dotée dans ce but de directives très sévères prescrivant quelles mesures de protection doivent être prises et à quel moment. Une étroite collaboration règne entre les autorités et les exploitants des centrales nucléaires afin de garantir une réaction rapide et efficace en cas d'urgence.

### Comment suis-je informé d'un cas d'urgence?

En cas d'urgence, les autorités alertent la population concernée en déclenchant les sirènes d'alarme. La population a alors pour instruction d'écouter la radio. Les autorités informent ensuite la population par la radio et donnent des instructions quant au comportement à adopter.

### Que se passe-t-il en cas d'urgence?

Les autorités ordonnent par la radio la prise de mesures permettant de protéger aussi bien que possible la population contre un éventuel risque d'irradiation. La principale directive consiste à ne pas rester en plein air, à se rendre dans un bâtiment, à fermer les portes et les fenêtres et à stopper tous les systèmes d'aération. Il s'agit ainsi d'empêcher l'air contaminé par les radiations de pénétrer dans l'immeuble. Dans une telle situation, les instructions des autorités doivent absolument être suivies. L'une des mesures ordonnées peut alors aussi consister en la mise à disposition de comprimés d'iodure de potassium et, dans les régions menacées, en leur ingestion.

### Dois-je prendre les comprimés aussitôt en cas d'urgence?

La prise des comprimés ne doit intervenir que sur ordre des autorités. En cas de danger concret par la présence d'iode radioactif, les autorités ordonnent par la radio d'abord la distribution puis, le cas échéant, la prise des comprimés d'iodure de potassium. Les autorités précisent également dans quelles régions les comprimés doivent être pris. Prenez les comprimés avec beaucoup de liquide

et si possible pas à jeun. L'ingestion peut également être facilitée par la dilution dans de l'eau ou dans une boisson quelconque (à consommer immédiatement car les solutions ne se conservent pas).

### Dans quelles régions les comprimés doivent-ils être pris?

Lors d'une émission de radioactivité, les autorités déterminent à l'aide de diverses mesures (puissance de la radiation, vitesse et direction du vent, etc.) quelles régions sont mises en danger. Elles ordonnent alors des mesures appropriées permettant de protéger la population. L'une d'entre elles peut être la prise de comprimés d'iodure de potassium.

### Combien de comprimés dois-je prendre?

Les comprimés «Iodure de potassium 65 mg Pharmacie de l'armée» doivent être absorbés avec beaucoup de liquide et si possible pas à jeun. L'ingestion peut également être facilitée par la dilution dans de l'eau ou dans une boisson quelconque (à consommer immédiatement car les solutions ne se conservent pas).

- Adultes: 2 comprimés par jour à prendre en une fois.
- Nouveau-nés (également les nourrissons allaités par des mères traitées) jusqu'à 1 mois:  $\frac{1}{4}$  de comprimé une seule fois le premier jour.
- Enfants de 2 mois à 3 ans:  $\frac{1}{2}$  comprimé par jour.
- Enfants de 4 à 12 ans: 1 comprimé par jour.
- Enfants de plus de 12 ans (comme les adultes): 2 comprimés par jour à prendre en une fois.
- Femmes enceintes et qui allaitent: 2 comprimés par jour à prendre en une fois, pendant deux jours au maximum.

### Suffit-il de prendre les comprimés une seule fois ou dois-je les prendre plusieurs fois?

En cas d'urgence, les autorités précisent durant combien de temps les comprimés doivent être pris. Vous obtiendrez des indications plus précises sur la prise des comprimés en consultant la notice d'emballage. Les restrictions indiquées sur la notice d'emballage concernant les femmes enceintes et qui allaitent et les nouveau-nés jusqu'à 1 mois restent valables même si les autorités devaient ordonner la prise des comprimés plusieurs jours durant pour les enfants et les adultes.

### Est-il judicieux de prendre une dose supérieure à celle indiquée?

Non.

## Rapport final

### Annexe 3: Liste Q&A

#### Pourquoi l'emballage contient-il beaucoup plus de comprimés que nécessaire?

Chaque emballage de comprimés d'iodure de potassium contient à peu près le double de la quantité nécessaire par personne en cas d'urgence, soit 2 x 6 comprimés dans deux blisters. Vous avez ainsi la possibilité de donner des comprimés à un parent, un proche, un voisin ou autre si celui-ci n'a pas ses comprimés sous la main. Il s'agit également ainsi d'assurer l'approvisionnement des personnes arrivées récemment dans la région concernée. Dans un tel cas, veuillez donner l'un des blisters contenant 1 x 6 comprimés à une autre personne.

#### En cas d'urgence, dois-je plutôt quitter mon logement ou rester chez moi?

En cas d'urgence, les autorités précisent quelles mesures de protection doivent être prises. Dans tous les cas, il faut rester à l'écoute de la radio et suivre les instructions des autorités. En principe, la population est priée de se rendre dans des immeubles solides et d'en fermer les portes et les fenêtres. Il est également communiqué quand et pour combien de temps il est possible, le cas échéant, de sortir des bâtiments, respectivement pendant quelles périodes toute sortie à l'air libre doit être exclue.

#### Que se passe-t-il si, en cas d'urgence, je me trouve non pas chez moi mais à mon travail? Devrais-je toujours garder les comprimés sur moi par mesure de précaution?

Non, ce n'est pas nécessaire. Si votre lieu de travail se trouve en zone 1 ou 2, des comprimés y sont entreposés. Dans la zone 3, des comprimés seraient distribués sur ordre des autorités en cas d'urgence.

#### Que dois-je faire en cas d'urgence? Existe-t-il un plan de catastrophe? Où puis-je m'informer?

Écoutez la radio et suivez les instructions des autorités.

La Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) est chargée, en étroite collaboration avec les cantons et les services fédéraux, de préparer les mesures destinées à protéger la population en cas d'augmentation de la radioactivité. Ainsi, une conception de protection en cas d'urgence a été élaborée pour réagir à un accident dans une centrale nucléaire suisse. Celle-ci règle les responsabilités et les tâches de la Confédération et des cantons en situation normale et spéciale. Elle prévoit également les modalités d'alerte de la population et les mesures de protection à prendre lors d'un tel événement.

Vous trouverez d'autres informations sous [www.komabc.ch](http://www.komabc.ch).

#### Qui est responsable de la distribution des comprimés d'iodure de potassium?

Le mandat de distribution a été attribué par la Confédération par le biais d'une modification de l'Ordonnance sur les comprimés d'iode.

Au sein de l'administration fédérale, la direction du projet est assurée par Swissmedic. Le directeur du projet est Paul J. Dietschy.

La direction globale du projet a été prise en charge par la société ATAG SA à Berne. Le directeur du projet sur place est Max Zulliger, son adjoint est Tony Henzen.

Le projet global se compose de cinq projets partiels impliquant les partenaires suivants:

- Responsabilité de la production et de l'homologation: Pharmacie de l'armée
- Responsabilité de l'emballage prêt à l'envoi par courrier postal: société Ivers-Lee AG à Berthoud
- Responsabilité de la distribution: La Poste Suisse
- Responsabilité de la communication: société Dr. Peter P. Knobel AG à Zoug
- Responsabilité de l'élimination des comprimés: Valorec Services AG à Bâle

## ANNEXE DU RAPPORT FINAL

### Rapports des partenaires

# Iodure de potassium

## 65 mg Pharmacie de l'armée

### Table des matières

Acquisition/homologation/élimination des comprimés	32
Emballage des comprimés pour l'expédition	35
Distribution des comprimés	38
Information/Communication	40

## Rapports des partenaires

### Acquisition/homologation/élimination des comprimés

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<p><b>Homologation des comprimés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Préparation des documents d'homologation</li> <li>– Corrections et compléments</li> </ul>	<p>Les comprimés d'iodure de potassium ont pu être homologués par Swissmedic sous l'appellation «Iodure de potassium 65 mg Pharmacie de l'armée». La procédure a duré environ un an entre le premier dépôt du dossier et la décision finale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Première homologation par Swissmedic pour la Pharmacie de l'armée, d'où quelques difficultés initiales.</li> <li>– Nous partons de l'idée que le dossier devra être adapté dans une dizaine d'années, malgré l'homologation. Il faudra donc s'y prendre à temps (&gt; 1 an).</li> <li>– La prochaine fois, il faudra signaler explicitement le blister de sécurité pour les enfants, car les emballages ne sont pas faciles à ouvrir.</li> </ul>
<p><b>Acquisition des comprimés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Préparation de l'appel d'offres GATT/OMC</li> <li>– Évaluation des offres</li> </ul>	<p>L'appel d'offres GATT/OMC a été effectué dès après l'entrée en vigueur de la modification de l'ordonnance et selon nos modèles standard. L'évaluation des offres a été réalisée par notre outil d'analyse de valeur d'utilité. L'appel d'offres en lui-même s'est bien déroulé, sans problème. L'attribution a pu être fondée rationnellement et en toute transparence, de sorte que le risque de recours a été minimal.</p> <p>La collaboration avec Recip AB et les relations avec le responsable des exportations ont été très bonnes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le fait que le lancement de l'appel d'offres OMC ait été lié à la mise en vigueur de la modification de l'ordonnance nous a obligés finalement à travailler avec des délais extrêmement serrés. La prochaine fois, il faudra en tenir compte. Par ailleurs, il faudra veiller d'une manière générale à préparer l'acquisition assez tôt.</li> <li>– Les différences géographiques et surtout linguistiques entre le fabricant et la Pharmacie de l'armée ont parfois créé des difficultés (des connaissances d'anglais ne pouvaient pas être considérées comme normales de la part de tous les collaborateurs concernés, et ce de part et d'autre).</li> <li>– Le travail avec un spécialiste externe de l'emballage a fonctionné, mais cela a ajouté un partenaire dans un processus déjà fort complexe. La prochaine fois, il faudrait étudier dans quelle mesure l'emballage pourrait être confié directement au fabricant.</li> </ul>

**Rapports des partenaires****Acquisition/homologation/élimination des comprimés**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<b>Expédition des comprimés</b>	Nous mentionnons ici les points que nous avons pu constater à la suite de renvoi à la Pharmacie de l'armée d'emballages non livrables ou refusés ou des cas qui nous ont été signalés par des tiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– À l'avenir, l'emballage d'expédition devra absolument se distinguer nettement, par la couleur et la taille, de l'emballage des comprimés. De nombreux destinataires n'ont pas remarqué que l'emballage des comprimés était en fait contenu dans l'emballage d'expédition. Les informations que ce dernier contenait n'ont pas été lues parce qu'elles sont restées coincées dans l'emballage d'expédition.</li> <li>– Les emballages d'expédition sont souvent revenus en mauvais état. Une version plus robuste serait judicieuse, en dépit de frais de port plus élevés.</li> <li>– Les adresses devraient absolument atteindre un meilleur niveau de qualité.</li> <li>– Nous partons de l'idée que les envois non livrables ou refusés nous ont été renvoyés sans entente avec les administrations communales concernées (amélioration des fichiers d'adresses).</li> </ul>
<b>Élimination des comprimés</b>	Quelque 40 à 45 000 emballages d'anciens comprimés ont été retournés par les ménages de la zone 1 et env. 76 000 sont parvenus des communes dans notre centre de collecte pour élimination.	Lors de la prochaine action d'échange, d'autres moyens devront être envisagés car il faudra alors s'attendre à un volume de renvoi plus de dix fois supérieur.
<b>Information/communication</b>	Les premières informations des ménages avant la distribution (prospectus) ont souvent été ignorées dans le flot des réclames. Peut-être devraient-elles revêtir une forme plus officielle (dans une enveloppe), même si cela coûterait nettement plus cher. Le «Service d'approvisionnement en iodure de potassium» ne suffit pas en tant qu'expéditeur – il faut mieux préciser les coordonnées.	
<b>Appréciation d'ensemble</b>		Un projet complexe mais très intéressant et qui, de notre point de vue, peut être qualifié de succès.

Rapports des partenaires  
Acquisition/homologation/élimination des comprimés

Tâche à remplir

Mise en œuvre avec indications quantitatives

Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution

Emballage de comprimés  
d'iodure de potassium 65 mg  
Pharmacie de l'armée



Emballage jetable



**Importante communication officielle**

**POUR UNE BONNE PROTECTION EN CAS D'URGENCE**

**Iodure de potassium 65 mg Pharmacie de l'armée**

Une hotline «Iodure de potassium» sera en service entre le 8 novembre et le 22 décembre. En composant le 0848 65 65 00, vous obtiendrez alors des informations sur la distribution des comprimés, chaque jour entre 8 heures et 19 heures, au tarif local.



**Madame, Monsieur,**

D'ici la mi-décembre 2004, vous recevrez par colis postal, gratuitement, de la part de la Confédération, un paquet de comprimés «Iodure de potassium 65 mg Pharmacie de l'armée». En cas d'incident grave survenant dans une centrale nucléaire, ces comprimés permettent d'empêcher la concentration d'iode radioactif dans la glande thyroïde. Notez bien que ces comprimés ne doivent être pris qu'en cas d'urgence et uniquement sur ordre des autorités compétentes. Chaque emballage contient deux fois autant de comprimés que nécessaire en cas d'incident grave. Vous pouvez donc avoir quelque'un qui n'aurait alors pas ses comprimés sous la main.

Tous les membres des ménages reçoivent un paquet adressé personnellement, mais la livraison n'interviendra pas forcément le même jour. Veuillez conserver les comprimés au sec, à température ambiante et hors de portée des enfants. Vous trouverez de plus amples informations dans l'emballage des comprimés, sur les dernières pages de l'annuaire téléphonique – titre «Alarme transmise à la population. Que faire en cas de danger» – et sur [www.kaliumiodid.ch](http://www.kaliumiodid.ch)

Avec nos meilleures salutations  
Votre service d'approvisionnement en iodure de potassium

Des comprimés d'iodure de potassium ont déjà été distribués à la population il y a une douzaine d'années. Si vous détenez encore de ces comprimés (emballage bleu), veuillez les remettre dès que possible – après réception des nouveaux comprimés – à votre guichet de poste le plus proche ou à les glisser sans adresse ni affranchissement dans la boîte aux lettres de votre bureau de poste.

Kaliumiodid 65 mg Tabletten	Potassium Iodide, 65mg Tablets from the Swiss Army Pharmacy
<p><b>Wozu dienen Kaliumiodid-Tabletten?</b> Bei einem schweren Kernkraft- oder Atomkraftunfall besteht die Gefahr, dass radioaktive Iod in die Umgebung freigesetzt wird. Dieses Iod wird vom Menschen durch die Atemluft aufgenommen und reichert sich in der Schilddrüse an. Kaliumiodid-Tabletten verhindern die Aufnahme von radioaktivem Iod in die Schilddrüse, indem sie radioaktiv eingetragene Iodatome verdrängen.</p> <p><b>Wie werden Kaliumiodid-Tabletten vorzugsweise abgegeben?</b> Für Sie ist ein Unfallsatz von ca. 200 mg als Notfallreserve abzugeben. (Zwischen 1 + 2) werden Ihnen die Kaliumiodid-Tabletten von den verantwortlichen Behörden vorzugsweise und gratis nach Hause geliefert.</p> <p>(Für Sie zusätzliche Kaliumiodid-Tabletten zu erwerben, können Sie dies in Apotheken kaufen.)</p> <p><b>Wann werden die Behörden die Bereitstellung und Einreichung der Tabletten anfordern?</b> Wenn die Gefahr besteht, dass ein schwerer Kernkraft- oder Atomkraftunfall radioaktives Iod freisetzen könnte, werden die Behörden informiert. Informationen über die Behörden sind in den letzten Seiten des Informationsbroschürens (siehe unten) zu finden.</p> <p><b>Was ist bei der Anwendung von Kaliumiodid-Tabletten zu beachten?</b> <b>Einnahme:</b> Die Tabletten werden nach den empfohlenen Anweisungen der Behörden an einem Ort eingenommen – und zwar mit etwas Wasser – und nicht mit Milch, Saft oder anderen Getränken. Die Tabletten müssen in der richtigen Menge und zur richtigen Zeit eingenommen werden.</p> <p><b>Dosierung:</b> Siehe Packungsbeilage.</p> <p><b>Aufbewahrungsbedingungen:</b> Tabletten sind in der Originalverpackung bei Raumtemperatur (15°–25°C) aufzubewahren. Bitte lagern Sie die Tabletten an einem trockenen Ort, fern von Wasser und Licht.</p> <p><b>Weitere Auktiofferte erhalten:</b> Bitte kontaktieren Sie den Apotheker.</p>	<p><b>What are potassium iodide tablets for?</b> In the event of a serious nuclear power plant accident where the safety tank fails, radioactive iodine may be released into the environment along with other substances. It enters the human body via the respiratory system and is stored in the thyroid gland. If taken in good time, potassium iodide tablets will prevent radioactive iodine from being absorbed by the thyroid gland.</p> <p><b>How does the precautionary iodine issue of potassium tablets work?</b> If you live within a distance of about 200 km from the power plant zones 1 + 2, the relevant authorities will deliver the potassium iodide tablets to your home free of charge.</p> <p><b>Additional potassium iodide tablets may be purchased from dispensing pharmacies if you wish.</b></p> <p><b>When will the authorities have to order the distribution and use of tablets?</b> If there is a danger of radioactive iodine being released from a nuclear power plant, the responsible authorities will be informed. Information on the authorities is given on the last pages of the brochure (see below) under the heading "Alerting the population/General information".</p> <p><b>What should I know about the use of potassium iodide tablets?</b> <b>Intake:</b> The tablets should be taken in accordance with the instructions of the authorities – and not with milk, juice or other drinks. The tablets must be taken in the correct amount and at the correct time.</p> <p><b>Dosage:</b> See the package insert.</p> <p><b>Storage instructions:</b> Tablets should be stored in their original packaging at room temperature (15°–25°C) and should be kept dry. Please store the tablets in a dry place, away from water and light.</p> <p><b>Where can I get more tablets?</b> Please contact your pharmacist.</p>

Fiche d'information pour les ménages

Dépliant d'information (8 colonnes)

**Rapports des partenaires****Emballages des comprimés pour l'expédition****(Ivers-Lee AG, Berthoud)****Tâche à remplir****Emballage réutilisable**

À l'origine, il était prévu de livrer les nouveaux comprimés de la zone 1 dans des emballages réutilisables. Un tel emballage aurait contenu un emballage de 12 x 65 mg d'iodure de potassium ainsi que du matériel d'information. Il aurait été doté de l'adresse du destinataire et, pour le renvoi, de celle d'un centre de collecte des anciens comprimés.

Tous les comprimés d'iode remis aux ménages de la zone 1 au cours de la première distribution du début des années 1990 ainsi que ceux distribués volontairement aux ménages par certaines communes de la zone 2 devaient être renvoyés dans un emballage réutilisable lors de l'échange de comprimés (**échange de comprimés**). Les habitantes et habitants concernés de la zone 1 et, en partie, de la zone 2, auraient ainsi eu la possibilité de retourner leurs anciens comprimés dans le même emballage que celui ayant servi à la livraison des nouveaux comprimés. Le renvoi des anciens comprimés aurait été effectué à une adresse temporaire de la Pharmacie de l'armée, d'où ils auraient été transportés vers le lieu d'une élimination respectueuse de l'environnement.

**Mise en œuvre avec indications quantitatives****Emballage jetable**

On a renoncé à un **emballage réutilisable** pour des raisons logistiques. Solution:

Les anciens emballages ont pu être rendus dans différents centres de collecte. Les plus utilisés ont été les boîtes aux lettres de la Poste – ceci grâce à un geste compréhensif de La Poste Suisse. Ivers-Lee AG a constitué un autre centre de collecte.

**Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution**

Ivers-Lee n'a connu aucune difficulté à cet égard. Le système peut être maintenu à l'avenir.

**Rapports des partenaires****Emballages des comprimés pour l'expédition****(Ivers-Lee AG, Berthoud)****Tâche à remplir****Emballage jetable**

Un emballage jetable contient un emballage de comprimés de 12 x 65 mg d'iodure de potassium ainsi que du matériel d'information. L'emballage jetable porte l'adresse du destinataire.

L'emballage jetable sert à pourvoir en comprimés l'ensemble des habitantes et habitants de la zone 2 (**nouvelle distribution de comprimés**) qui n'avaient jusqu'alors pas reçu de comprimés.

**Mise en œuvre avec indications quantitatives****Emballage jetable**

Les adresses destinées à l'emploi de cet emballage ont été converties par Ivers-Lee sur la base des données livrées, puis imprimées sur les étiquettes par un système automatisé.

Un emballage jetable contient un emballage de comprimés de 12 x 65 mg d'iodure de potassium et une notice à l'usage des patients ainsi que des informations en huit langues. L'emballage jetable porte l'adresse du destinataire (1 emballage par personne, adressé personnellement, soit env. 1,37 million d'emballages).

Cette production s'est déroulée de manière entièrement automatisée chez Ivers-Lee, ceci après la transformation d'une ligne de production existante dotée d'éléments complémentaires (outillages, dispositifs d'alimentation et d'empilage, cartouches). L'emballage jetable a servi à pourvoir en comprimés l'ensemble des habitantes et habitants des zones 1 et 2.

Les emballages jetables adressés ont été groupés par paquets de 25 puis palettisés. Les palettes ont en outre été dotées d'étiquettes indiquant le NPA.

**Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution****Fichiers d'adresses**

Du point de vue d'Ivers-Lee, le plus important problème a été la saisie de l'ensemble des adresses par les communes. La conversion des données et la transmission au système d'impression ne posent en revanche aucun problème informatique.

Tâches supplémentaires: la Poste a exigé que les emballages jetables des palettes soient triés par NPA. Cela impliquait de grouper les adresses par NPA. Il était cependant difficile de mettre en place un emballage industriel automatisé. Les changements de NPA ont été signalés sur les paquets de 25 unités par des points colorés et les palettes ont reçu des étiquettes de NPA composées sur cette base.

**Cartons**

Des cartons de différentes capacités – 10, 25, 50, 100 et 200 emballages à 12 x 65 mg d'iodure de potassium – ont été réalisés. Les cartons devaient servir à pourvoir les entreprises. Les entreprises ont reçu des cartons dont la capacité variait selon leur effectif. Les informations ont été livrées dans des cartons séparés.

**Cartons/travail manuel**

Les cartons à 10, 25, 50 et 100 unités ont été conditionnés manuellement par Ivers-Lee. Les cartons ont été montés, remplis, fermés, adressés, dotés d'une étiquette d'information et palettisés. Le matériel d'information était joint. Les cartons originaux de 200 emballages (livraison de Recip AB) n'ont pas été ouverts, mais simplement adressés et préparés pour l'expédition.

Quantités utilisées:

Cartons de 10: 16 200 ex.  
25: 2 900 ex.  
50: 3 300 ex.  
100: 1 400 ex.  
200: 5 300 ex.

**Remarque**

De notre point de vue, le remballage en cartons était une bonne solution. C'était certes une lourde tâche logistique, mais qui semble inévitable.

**Rapports des partenaires****Emballages des comprimés pour l'expédition****(Ivers-Lee AG, Berthoud)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<b>Remarques, compléments et propositions</b>		<b>Remarque</b> La journée médiatique tenue chez Ivers-Lee avec tous les partenaires et les chaînes de télévision SF DRS 1 et Tele-Bärn a été un succès.  <b>Propositions</b> Les comprimés pourraient être importés en vrac. La mise en blisters, l'emballage et l'expédition seraient ainsi réalisés auprès d'une seule entreprise, ce qui permettrait de réduire les coûts et de gagner du temps!

## Rapports des partenaires

### Distribution des comprimés (La Poste Suisse)

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<p><b>Emballage réutilisable</b></p> <p>À l'origine, il était prévu d'utiliser des emballages réutilisables dans la zone 1 (voir plus haut le projet partiel d'emballage des comprimés).</p>	<p>Le renvoi a été simplifié par le fait que la collecte des anciens comprimés a pu être effectuée directement par les bureaux de poste. Cela présentait l'avantage de pouvoir remettre les anciens emballages originaux dans les bureaux de poste sans avoir à les remballer et à les adresser. En l'espace d'un mois, 99 bureaux de poste ont expédié quelque 30 000 emballages au centre de tri (Briefzentrum) de Berne, où ils ont été rassemblés et transmis pour élimination à la Pharmacie de l'armée.</p>	<p>Néant</p>
<p><b>Emballage jetable</b></p> <p>Un emballage jetable contient un emballage de 12 x 65 mg d'iodure de potassium ainsi que du matériel d'information. L'emballage jetable porte l'adresse du destinataire.</p> <p>L'ensemble des habitantes et habitants des zones 1 et 2 sont pourvus en comprimés en emballage jetable (nouvelle distribution de comprimés).</p>	<p>Les emballages jetables préparés pour l'expédition et groupés sur palettes (portant les NPA) par Ivers-Lee ont d'abord été groupés par la société Setz dans un entrepôt provisoire à Villmergen, puis remis aux centres de tri de Berne 1 Schanzenpost et de Huzenschwil (18 voyages au total). L'envoi a ensuite été effectué en direction des offices de distribution. Au cours des mois de novembre et décembre 2004, La Poste Suisse a ainsi livré 1 260 496 emballages individuels aux habitantes et habitants ainsi qu'aux petites entreprises des zones 1 et 2. Les particuliers ont été pourvus en l'espace de trois semaines, entre le 22 novembre et le 10 décembre 2004.</p> <p>Entre janvier et mai 2005, 36 477 livraisons individuelles complémentaires ont été effectuées et toutes ont été distribuées dans les trois semaines.</p>	<p>Palettisation: en ordre.</p> <p>Emballage/adressage des emballages jetables: les emballages ont fait la preuve de leur solidité – très peu de dégâts ont été annoncés.</p> <p>La ligne d'adresse était trop exigüe. Lorsque l'adresse était longue (p. ex. Schwarzenburgstrasse 26), le numéro ne pouvait plus être imprimé sur l'étiquette. Cela a entraîné des recherches d'adresses pour env. 10 000 envois, avec les pertes de temps que cela implique.</p> <p>Proposition de modification: la taille de l'emballage doit être mieux adaptée à de longues adresses.</p>

**Rapports des partenaires**  
**Distribution des comprimés**  
**(La Poste Suisse)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<p><b>Cartons</b></p> <p>Un carton contient 50, 100 ou 200 emballages de 2 x 6 comprimés de 65 mg d'iodure de potassium. La livraison du matériel d'information a lieu dans des cartons séparés.</p>	<p>Quelque 30 000 colis ont été préparés par Ivers-Lee à Berthoud et transportés au centre de tri des colis de Härkingen (15 voyages au total) par la société Setz. L'expédition postale et la distribution se sont déroulées sans problème.</p>	<p>Emballage: l'emballage a fait la preuve de sa solidité.</p> <p>Adressage/étiquetage: en ordre; les paquets ont pu être traités automatiquement sans problème.</p> <p>Les livraisons complémentaires n'ont pas pu être étiquetées automatiquement par Ivers-Lee. Les collaborateurs de la Poste se sont chargés de l'étiquetage manuel. Cela pourrait être optimisé, mais pas obligatoirement.</p> <p>Problèmes: nous avons eu des problèmes avec des envois qui n'ont pas pu être livrés. En effet, il n'y avait pas d'adresse de renvoi. Il faudra tenir compte de cet aspect lors de la prochaine distribution.</p>
<p><b>Remarques, compléments et propositions</b></p>	<p>La collaboration avec tous les partenaires a toujours été constructive et empreinte de respect mutuel. Nous pensons que cela a largement contribué au bon déroulement du projet. Merci à tous les participants.</p>	

**Rapports des partenaires**  
**Information/Communication**  
**(Dr. Peter P. Knobel AG)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<p><b>Phase 0</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Service d'approvisionnement en iodure de potassium informe les cantons, les communes, les organisations de protection civiles et les institutions du secteur de la santé de l'échange et de la nouvelle distribution des comprimés de manière appropriée, après la détermination du déroulement.</li> <li>– Mise à disposition du matériel d'information nécessaire à l'att. du Service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Courrier aux cantons et communes</li> <li>– Fiche d'information pour les cantons et communes contenant les principales informations sur la distribution des comprimés d'iodure de potassium (y c. PDF pour information interne par e-mail)</li> <li>– Réalisation et mise à jour d'une fiche de données pour distribution aux cantons et communes (4 pages A4)</li> </ul> <hr/> <p>Modèle à copier à l'attention des nouveaux résidents et contenant des informations pour les personnes dont les coordonnées ne figuraient pas dans les fichiers d'adresses saisis jusqu'alors. Le modèle a été envoyé aux communes chargées de sa diffusion.</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Modèle de communiqué de presse «Distribution aux ménages de comprimés d'iodure de potassium» pour les journaux des communes.</li> <li>– Création et envoi d'un communiqué de presse «Distribution aux ménages de comprimés d'iodure de potassium» sur la distribution imminente de nov./déc. 2004 (transmission à 275 médias germanophones et 95 médias francophones).</li> </ul> <hr/> <p>Élaboration d'une liste de questions et réponses, puis mise à jour constante, y c. publication sur Internet. Une mise à jour par mois a été effectuée en moyenne en l'espace de six mois.</p>	<p>Compte tenu des délais serrés, les documents préparés à l'intention des communes et des cantons n'ont parfois pu être expédiés que juste avant la distribution des comprimés. Afin d'assurer un suivi optimal lors d'une prochaine distribution, il serait judicieux de transmettre plus tôt les informations destinées aux communes.</p> <hr/> <p>Le modèle de document d'informations à l'attention des nouveaux résidents n'a été intégré qu'après coup dans le programme de communication. Un envoi précoce de ce modèle aurait été souhaitable afin d'offrir un service optimal aux communes.</p> <hr/> <p>La réalisation d'un modèle de communiqué de presse pour les journaux des communes s'est révélé un outil efficace. Le texte a été maintes fois repris.</p> <hr/> <p>La liste de questions et réponses a été conçue comme un outil dynamique et a donc été actualisée, enrichie et adaptée pendant toute la durée du projet aux préoccupations et aux suggestions de tierces personnes (habitantes et habitants, experts). Elle a certainement contribué à éviter que les mêmes questions soient posées trop souvent. L'important est de disposer du soutien d'un bon réseau d'experts en cas de questions délicates, afin de pouvoir renseigner le public de manière compétente.</p>

**Rapports des partenaires**  
**Information/Communication**  
**(Dr. Peter P. Knobel AG)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
	<p>– Modèle de lettre de la Société suisse des pharmaciens (SSPh) et de l'Association suisse des droguistes (ASD). Informations sur la distribution et sur les différentes implications des pharmacies et des drogueries dans les zones 1, 2 et 3.</p>	
	<p>Préparation d'une action de communication et d'une distribution d'urgence des anciens comprimés dans la zone 2 en cas de menace terroriste aiguë (fiche d'information pour les ménages, lettre aux filiales de la Poste, communiqué de presse/préparation de la distribution des anciens comprimés par la Poste).</p>	<p>Au vu de la situation politique internationale avant la distribution, quelques mesures ont été prises en prévision d'un cas d'urgence. Il ne sera plus nécessaire à l'avenir de planifier de telles mesures car la nouvelle distribution prévoit de livrer des comprimés à toute la population des zones 1 et 2.</p>
	<p>Notice d'emballage en huit langues. Cette notice a été tirée à 2 millions d'exemplaires et jointe à tous les emballages d'expédition et à tous les grands emballages. Le conditionnement a été assuré respectivement par Recip et Ivers-Lee.</p>	<p>Les huit langues utilisées ont été choisies d'entente avec l'Office fédéral de la statistique sur la base des populations recensées dans les communes concernées.</p> <p>Il est important de mentionner clairement la présence du site Internet <a href="http://www.ioduredepotassium.ch">www.ioduredepotassium.ch</a> (ou une autre source d'information comparable) sur lequel sont systématiquement publiées les dernières informations. Cette mention ne figure pas sur la version actuelle.</p>
	<p>Suivi permanent du site Web (CM). Toutes les informations imprimées, y c. la dernière version de la liste des Q&amp;A, ont été mises en ligne sans délai sous forme de document PDF. En tout, 17 documents multilingues (prospectus d'information, brochures, aide-mémoire, etc.) ont été proposés au téléchargement.</p>	

**Rapports des partenaires**  
**Information/Communication**  
**(Dr. Peter P. Knobel AG)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<p><b>Phase 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Préparation d'une brochure d'information (y c. impression et distribution aux ménages et communes des zones 1 et 2).</li> <li>– Préparation d'un communiqué de presse pour les médias régionaux (y c. contenu).</li> <li>– Préparation/adaptation d'une documentation complète à l'attention des responsables dans les entreprises, les écoles, les administrations et les institutions publiques et privées (y c. impression et distribution).</li> <li>– Préparation de l'annonce à l'usage de la Centrale nationale d'alarme (CENAL) pour les annonces durant les essais périodiques des installations d'alarme.</li> </ul>	<p>Réalisation d'un prospectus destiné aux ménages pour annoncer et expliquer la distribution. Le document a été distribué à 597 697 ménages de 614 communes des zones 1 et 2. Les prospectus de la zone 1 contenaient en outre des indications sur le renvoi des anciens comprimés d'iodure de potassium.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La distribution des prospectus s'est déroulée pratiquement sans encombre. Le seul problème notable est apparu dans les régions bilingues, où des prospectus ont parfois été livrés dans la mauvaise version linguistique. Il serait judicieux de distribuer systématiquement des prospectus en allemand et en français à tous les ménages des régions en question.</li> <li>– Plusieurs personnes des zones 1 et 2 ont reçu les prospectus mais ne les ont pas lus car elles les ont confondus avec des objets publicitaires classiques. Il serait donc important, pour la bonne distribution des prospectus et autres outils d'informations destinés aux habitantes et habitants, de recourir à un expéditeur officiel clairement défini. Ce destinataire doit être signalé par son logo (p. ex. Swissmedic ou Pharmacie de l'armée) sur tous les imprimés afin d'améliorer leur crédibilité ainsi que l'attention des destinataires.</li> <li>– Dans certaines communes, les prospectus ont été distribués par erreur en même temps que des feuilles d'annonce gratuites, de sorte qu'il faudrait envisager de les distribuer dans des enveloppes (voire des enveloppes adressées).</li> </ul>

**Rapports des partenaires**  
**Information/Communication**  
**(Dr. Peter P. Knobel AG)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rédaction d'une lettre adressée aux entreprises et institutions publiques signalant la prochaine distribution de grands emballages.</li> <li>– Dépliant pour responsables dans les entreprises et les institutions publiques. Le dépliant contient des informations sur l'entreposage des comprimés, les modalités d'alerte ainsi que la distribution aux collaboratrices et collaborateurs en cas d'urgence.</li> <li>– Poster A3 à afficher dans les entreprises des zones 1 et 2. Deux affiches ont été conçues – une pour chacune des zones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Il est indispensable de préparer les entreprises à la distribution. Un courrier clair et d'autres objets d'information ont permis de transmettre des indications importantes aux entreprises. Ici aussi, il faut veiller à expédier les informations suffisamment tôt, sans quoi les livraisons décalées dans le temps aux ménages et aux entreprises peuvent déconcerter les destinataires.</li> <li>– Pour des raisons de délai, le poster A3, alors déjà produit, n'a pas été envoyé aux entreprises et institutions publiques. Ce poster contenait des renseignements sur la distribution des comprimés aux ménages, lesquels avaient cependant déjà été pourvus.</li> </ul>
	<p>Annonce d'information CENAL</p>	
	<p>Dossier de presse (texte, cédérom avec textes et image de l'emballage)</p>	<p>Un dossier de presse n'a été envoyé qu'aux principaux médias. La fourniture d'informations et de communiqués de presse aux médias a généralement été effectuée par e-mail.</p>
	<p>Associations d'étrangers: lettre, fiches d'informations. Les principales informations sur la distribution des comprimés d'iodure de potassium aux ménages ont été réunies dans les six langues les plus répandues de la région et remises aux associations d'étrangers pour distribution à leurs membres.</p>	<p>Cette mesure a été ajoutée après coup au plan d'action. Les statistiques ont montré qu'un nombre non négligeable d'habitantes et d'habitants étrangers ne maîtrisent pas suffisamment l'une ou l'autre de nos langues nationales. Les six principales langues ont été sélectionnées d'entente avec l'Office fédéral de la statistique. Des aide-mémoire ont été élaborés dans ces langues et transmis avec une lettre d'accompagnement aux associations d'étrangers des zones 1 et 2 pour distribution à leurs membres.</p>

**Rapports des partenaires**  
**Information/Communication**  
**(Dr. Peter P. Knobel AG)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<p><b>Phase 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Préparation des communiqués de presse pour les différents supports médiatiques (y c. contenu).</li> <li>– Préparation du matériel de base destiné à la communication avec la presse pour Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques, et le Service d'approvisionnement en iodure de potassium. Ce matériel doit être prêt avant le début de la phase 2.</li> <li>– Préparation d'un rapport complet pour la presse spécialisée dans le secteur médical (y c. contenu).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réalisation et diffusion du communiqué de presse «Début de la distribution de comprimés d'iodure de potassium» avec annonce de l'ouverture de la hotline (cf. phase 3). Transmission à 275 médias germanophones et 95 médias francophones.</li> <li>– Coordination d'interviews pour la presse, la radio et la télévision avec des interlocuteurs du Service d'approvisionnement en iodure de potassium et de Swissmedic.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le travail médiatique précédant la distribution s'est dans l'ensemble déroulé sans problème. L'agence a assumé simplement le rôle d'intermédiaire et s'est bornée à transmettre les demandes des journalistes aux interlocuteurs respectifs de Swissmedic et du Service d'approvisionnement en iodure de potassium. Vu la fréquence des demandes spontanées des représentants des médias, il n'a pas été nécessaire d'intervenir activement pour proposer des interviews.</li> <li>– Il est important de prévoir d'emblée un mandat d'observation des médias en fonction des principaux mots-clés. Seul un tel service permet d'effectuer ensuite une analyse quantitative et qualitative valable du travail médiatique.</li> <li>– Bien qu'aucun monitoring des médias n'ait eu lieu pendant la phase de projection, on peut affirmer a posteriori que seules de rares critiques ont été exprimées dans les médias. Les points suivants, notamment, ont fait l'objet de critiques: les coûts sont supportés indirectement par les consommatrices et consommateurs; les comprimés sont inutiles si toute la région est irradiée; risques sécuritaires liés à l'énergie nucléaire d'une manière générale.</li> </ul>

**Rapports des partenaires**  
**Information/Communication**  
**(Dr. Peter P. Knobel AG)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<p><b>Phase 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Préparation des communiqués de presse pour les différents supports médiatiques (y c. contenu).</li> <li>– Préparation d'un dossier permettant aux communes de diffuser leurs propres moyens d'information (y c. impression et distribution).</li> <li>– Préparation d'un dossier pour les pharmacies et drogueries des zones 1 et 2 sur la remise de comprimés en cas d'urgence par diffusion d'informations dans la presse spécialisée (Journal suisse de pharmacie/Tribune du Droguiste) et par courriers personnalisés.</li> <li>– Préparation d'un dossier pour diffusion à toutes les pharmacies et drogueries de Suisse par la presse spécialisée sur les comprimés d'iodure de potassium nouvellement homologués, sur leur approvisionnement et sur leur remise aux clients sur demande.</li> </ul>	<p>Réalisation et diffusion du communiqué de presse «Achèvement de la première phase de la distribution» avec annonce de la distribution complémentaire pour les nouveaux résidents et la remise de comprimés aux entreprises et institutions publiques. Transmission à 275 médias germanophones et 95 médias francophones.</p>	

**Mesures supplémentaires**

**Centre d'appels**

Un centre d'appels a été mis en place pour les habitantes et habitants des zones 1 et 2 pendant une durée de quatre semaines environ au moment de la distribution des comprimés d'iodure de potassium. Les agents du centre d'appels ont reçu une instruction approfondie et ont été largement familiarisés avec le thème. La grande majorité des questions relatives à la distribution ont ainsi pu recevoir des réponses rapides et professionnelles. Les questions délicates auxquelles les agents ne pouvaient pas répondre ont été immédiatement transmises à l'agence Dr. Peter P. Knobel AG qui en a coordonné les réponses par des experts.

La hotline (centre d'appels) a été mise en place sur la recommandation de l'agence. Près de 2 600 appels y ont été reçus et traités en l'espace de cinq semaines. Ce nombre appelle deux déductions: d'une part, il confirme le bien-fondé et la nécessité de la mise en place d'une telle hotline pour répondre aux questions de la population de manière ciblée et rapide. D'autre part, il montre également, comparé à celui des personnes à informer, que la fréquence des appels est restée dans des proportions maîtrisables. D'où un double avantage: d'abord, nous pouvons mesurer l'efficacité des mesures d'information dans leur ensemble et ensuite, nous pouvons répondre de manière approfondie aux questions de la population pendant le processus de distribution et percevoir les besoins d'activités de communication complémentaires.

**Rapports des partenaires**  
**Information/Communication**  
**(Dr. Peter P. Knobel AG)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
	<p><b>Annonces dans les quotidiens</b></p> <p>Une annonce contenant des renseignements et des informations sur la distribution imminente des comprimés d'iodure de potassium a été insérée dans les quotidiens Mittelland Zeitung, Berner Zeitung, Bieler Tagblatt, Freiburger Nachrichten, Basellandschaftliche Zeitung et La Liberté.</p> <p><b>Information à l'attention des professionnels</b></p> <p>Une brochure a été réalisée afin de fournir une information complète aux professionnels. Celle-ci se composait de deux parties: l'une comprenait des «informations générales» sur le contexte de la distribution et sur le dispositif d'alarme en cas d'urgence; l'autre apportait des informations spécialisées avec des données médicales et pharmaceutiques.</p> <p><b>Rédaction de divers articles spécialisés pour les médias périodiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les questions suivantes ont été les plus fréquemment posées sur la hotline: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Information générale: pourquoi cette distribution? Que faut-il faire des comprimés?</li> <li>– Crainte: s'est-il passé quelque chose? Quels risques présentent les centrales nucléaires?</li> <li>– Distribution: les comprimés n'ont pas été livrés.</li> <li>– Distribution: les comprimés ont été livrés à double.</li> <li>– Distribution: où puis-je me procurer d'autres comprimés?</li> <li>– Processus: pourquoi les pensionnaires des EMS et autres institutions ont-ils reçu les comprimés directement?</li> <li>– Processus: quand les entreprises recevront-elles leurs comprimés?</li> <li>– Que doivent faire les pharmacies des comprimés qui leur sont livrés? (cf. lettre SSPH/ASD)</li> <li>– (liste Q&amp;A: annexe 3)</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour réagir aux problèmes décrits à la phase 1 concernant la distribution de prospectus monolingues dans les régions bilingues, des annonces ont été publiées dans les médias régionaux concernés peu avant et pendant la distribution des comprimés afin d'assurer la bonne diffusion des informations.</p>

**Rapports des partenaires  
Information/Communication  
(Dr. Peter P. Knobel AG)**

Tâche à remplir	Mise en œuvre avec indications quantitatives	Problèmes/propositions de modifications pour la prochaine action de retrait et de nouvelle distribution
<p><b>Complément</b></p>	<p><b>Annonces dans le journal des médecins et des pharmaciens (merci pour la bonne collaboration)</b></p> <hr/> <p><b>Réalisation d'une présentation</b> Réalisation d'une présentation pour une manifestation d'information tenue le 27 août 2004 avec des représentants des cantons et des communes des zones concernées ainsi qu'avec des autorités impliquées.</p>	<p>Certaines pharmacies et certains cabinets médicaux des zones 1 et 2 ont eu à subir un surcroît de travail dû aux demandes de clients et de patients – une annonce a été publiée dans les journaux des fédérations concernées pour exprimer des remerciements officiels.</p>



Im Auftrag der Swissmedic, Schweizerisches Heilmittelinstitut  
Sur mandat de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques  
Su incarico della Swissmedic, Istituto svizzero per gli agenti terapeutici  
Per incumbenza dal Swissmedic, Institut swizzer per products therapeutics  
In order of Swissmedic, Swiss Agency for Therapeutic Products

[www.ioduredepotassium.ch](http://www.ioduredepotassium.ch)

ATAG Organisations économiques SA  
case postale 5032, 3001 Berne  
Tél. 031 380 79 77  
Fax. 031 380 79 43  
E-mail [kaliiumiodid-versorgung@awo.ch](mailto:kaliiumiodid-versorgung@awo.ch)